

# Bulletin Quotidien

QUOTIDIEN  
D'INFORMATION  
DOCUMENTATION  
ET PROSPECTIVE

CRÉE EN SEPTEMBRE 1944 SOUS LE TITRE « INDEX QUOTIDIEN DE LA PRESSE FRANÇAISE »

Mercredi 21 avril 2021 – 48<sup>ème</sup> année – N° 12086

Le n° (HT) 27 €

Tarifs d'abonnement (HT) : 1 an : 4 990 € – 6 mois : 2 750 € – 3 mois : 1 500 €

## SOMMAIRE

VINGT-QUATRE HEURES ..... 3

### EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Les ministres des Affaires européennes font le point sur l'avancée des travaux en vue du lancement de la Conférence sur l'avenir de l'Europe le 9 mai..... 5

Le fils du président tchadien Idriss DEBY, tué au combat, prend les rênes d'un conseil militaire de transition..... 6

Le Premier ministre Jean CASTEX défend sa politique pénale..... 7

SNCF Gares & Connexions est dans "une impasse financière", selon la Cour des comptes ..... 8

Le président du Conseil italien Mario DRAGHI laisse filer le déficit public pour relancer une économie exsangue ..... 11

La ministre déléguée chargée de la Citoyenneté Marlène SCHIAPPA détaille l'objectif, le calendrier et la méthode des Etats généraux de la laïcité..... 12

Des députés PS LFI, GDR et LT saisissent le Conseil constitutionnel de la proposition de loi pour une sécurité globale préservant les libertés ..... 13

L'"Université de la Ville de demain" tiendra sa première réunion les 8 et 9 juillet prochain..... 16

Lancement d'une nouvelle campagne de vaccination à destination de la "deuxième ligne"..... 16

L'ordre du jour du Conseil des ministres ..... 18

### LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS

Mmes Brigitte LEXA-ANGIBAUD, avocate générale près la Cour d'appel de Papeete, Sylvie REBE-TURBEAUX, première vice-présidente au Tribunal judiciaire de Marseille, et Anne-Sylvie SOUDOPLATOFF, première vice-présidente au Tribunal judiciaire de Pontoise, pourraient être nommées inspectrices générales de la justice ..... 19

M. Olivier LABOUX, professeur des universités - praticien hospitalier, ancien président de l'université de Nantes, est nommé inspecteur général en service extraordinaire auprès de l'Inspection générale des affaires sociales..... 20

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PRESSE  Fondateur : Georges BÉRARD-QUÉLIN  
13 AV. DE L'OPÉRA 75039 PARIS CEDEX 01- TÉLÉPHONE : 01 40 15 17 89 - TÉLÉCOPIE : 01 40 15 17 15  
Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 1005 I 80094 - ISSN : 0766-5849 - www.SGPresse.fr

Mme Clarisse TARON, avocate générale près la Cour d'appel de Paris, pourrait être nommée procureure de la République près le Tribunal judiciaire de Fort-de-France .....	21
Mme Stéphanie FLAUTO, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, est nommée cheffe du service du pilotage de la performance sanitaire et de l'international à la direction générale de l'alimentation.....	21
Mme Emmanuelle WARGON, ministre déléguée chargée du Logement, candidate aux élections régionales en Ile-de-France, se présentera dans le Val-de-Marne aux côtés de M. Laurent SAINT-MARTIN, tête de liste LaREM en Ile-de-France.....	22
M. Eric KERROUCHE, sénateur (PS) des Landes, présidera la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population.....	23
M. Pierre-Frédéric ROULOT, directeur général de Groupe du Louvre, s'est vu confier la présidence de la Conférence des formations d'excellence au tourisme .....	23
Mme Maud HOESTLANDT est nommée directrice des affaires juridiques auprès de la contrôlease générale des lieux de privation de liberté.....	24
Mme Florence GELIN a été nommée directrice générale des services de l'Université Paris-Dauphine-PSL.....	24
M. Alain ROUSSET (PS) annonce officiellement sa candidature à un cinquième mandat à la présidence du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine .....	24
M. Maxime TASSIN, ancien collaborateur de Mme Valérie PECRESSE à Bercy, a été nommé directeur marketing et business développement d'Octopia .....	25
M. Guillaume TINLOT, jusqu'alors sous-directeur du pilotage à la direction des ressources humaines de la Ville de Paris, a été nommé directeur adjoint de la prévention, de la sécurité et de la protection de la ville.....	26
Mme Anne-Sophie DESSILLONS, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, a été nommée directrice adjointe des réseaux de la Commission de régulation de l'énergie-CRE .....	26
M. Guillaume FOURNIERE, jusqu'alors conseiller à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, a été nommé directeur de cabinet du secrétaire général pour l'investissement (SGPI) .....	27
EN QUELQUES LIGNES.....	27
SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES.....	28
POUR VOS DOSSIERS	
Les émissions de CO <sub>2</sub> liées à l'énergie parties pour effectuer un rebond majeur en 2021 .....	31
LIRE - VOIR - ENTENDRE .....	33
LA VIE PRIVEE – LA VIE PUBLIQUE.....	35
LA VIE DANS LA CITE – LA VIE DANS LE MONDE.....	39

---

## VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES...

---

### EN FRANCE

🕒 **Conseil d'Etat / données de connexion** : Le Conseil d'Etat doit se prononcer aujourd'hui sur la requête portée par plusieurs associations, dont la Quadrature du Net, contre plusieurs décrets portant sur la collecte et le stockage des données de connexion de la population par les opérateurs. "Le droit national ne se coule pas avec aisance dans le moule européen", a souligné le rapporteur public Alexandre LALLET, invitant l'assemblée à envisager de ne pas suivre les injonctions de la justice européenne au nom de la Constitution française, en privilégiant "le dialogue", et suggérant des ajustements. La position européenne "a suscité sidération et consternation en France comme à l'étranger", a souligné le rapporteur. S'en est suivi "un effet d'hallucination", car "cette jurisprudence compromet purement et simplement" les missions des enquêteurs, a-t-il poursuivi.

🕒 **Fraude fiscale** : La lutte contre la fraude fiscale a rapporté 7,79 milliards d'euros aux finances publiques en 2020, soit un niveau proche de ceux de l'année 2018, malgré des perturbations dans les contrôles en raison de la crise sanitaire, a annoncé hier le ministère de l'Economie et des Finances, précisant que le taux de recouvrement des sommes dues après contrôle s'était amélioré.

🕒 **Lyon / téléphérique / CNDP** : Onze députés et un sénateur du Rhône appartenant à la majorité présidentielle ont annoncé hier saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) sur le plan de transports porté par les écologistes de la métropole de Lyon, qui prévoit notamment la construction d'un téléphérique reliant les communes de l'ouest lyonnais au quartier de Gerland.

🕒 **Contrôle routier** : A partir du 1<sup>er</sup> novembre, le signalement des contrôles de police sur les applications de type Waze ou Coyote pourra être interdit temporairement par les préfets ou le ministre de l'Intérieur pourront et dans certains cas (contrôles d'alcoolémie, de stupéfiants, avec une suspension maximale des signalements pendant deux heures, ou aux barrages pour intercepter des personnes recherchées (alertes enlèvement, terrorisme), avec une suspension de douze heures maximum) mais pas pour les contrôles de vitesse, selon un décret paru hier au "Journal officiel".

### DANS LE MONDE

🕒 **France / Pakistan** : L'Assemblée nationale a repoussé hier jusqu'à vendredi un débat sur une motion portant sur l'expulsion, ou non, de l'ambassadeur de France, le gouvernement tentant d'apaiser ainsi le parti extrémiste Tehreek-e-Labbaik (TLP) qui a accepté de cesser sa violente campagne en échange son renvoi (cf. BQ des 14/04/2021 et 16/04/2021). Les motions portant sur des questions sensibles relatives à la foi musulmane sont souvent adoptées à l'unanimité au Parlement. Mais elles ne sont pas contraignantes et les gouvernements successifs ont régulièrement dans le passé ignoré de pareilles résolutions.

🕒 **Prague / Moscou / UE** : La République tchèque a menacé hier d'expulser tous les diplomates russes, accusant Moscou d'une "attaque terroriste sans précédent" sur son territoire en 2014 et en appelant à la solidarité de l'OTAN et de l'UE. "Je suis prêt à tout. Même à repartir de zéro. Ce qui signifie que nous les renverrions tous chez eux", a déclaré le ministre des Affaires étrangères et de l'Intérieur Jan HAMACEK, sur Facebook. Il a indiqué qu'il allait convoquer aujourd'hui l'ambassadeur russe Alexandre ZMEIEVSKI pour lui signifier de nouvelles mesures après l'expulsion de 18 diplomates russes considérés par Prague comme des agents secrets, à laquelle Moscou a répondu en expulsant 20 diplomates tchèques. Il a appelé les pays de l'Union européenne et de l'OTAN à expulser eux aussi des diplomates russes en signe de solidarité avec Prague.

🕒 **Ukraine** : L'Ukraine a fait état hier de "progrès significatifs" dans les négociations en vue d'une reprise de la trêve avec les séparatistes prorusses dans l'Est, où les heurts se multiplient sur fond de tensions avec Moscou. Le président ukrainien a appelé le président russe Vladimir POUDINE à le rencontrer dans la zone de conflit avec les séparatistes prorusses dans l'est de l'Ukraine, pour éviter "une guerre" russo-ukrainienne.

🕒 **Géorgie / UE** : Le président du Conseil européen Charles MICHEL a appelé le gouvernement et l'opposition en Géorgie à "travailler dur" pour réformer ce pays du Caucase, après un accord visant à clore six mois de crise politique. L'opposition a appelé quant à elle à de nouvelles actions de protestation, l'ancien président géorgien en exil Mikheïl SAAKACHVILI annonçant son prochain retour dans son pays pour y soutenir les opposants. L'accord, signé lundi par le parti au pouvoir et l'opposition, a été obtenu sous la médiation de l'Union européenne. Les représentants de tous les partis politiques ont signé cet accord mais la principale force de l'opposition, le Mouvement national uni (MNU), a précisé qu'il ne l'appliquerait que lorsque son chef, Nika MELIA, serait libéré de prison, comme le prévoit le texte.

🕒 **Afghanistan** : La Turquie a annoncé que la conférence internationale sur l'Afghanistan auparavant prévue pour le 24 avril à Istanbul avait été reportée à la mi-mai. "Nous avons décidé d'ajourner les pourparlers" de paix jusqu'aux célébrations de la fin du mois de jeûne du ramadan, a déclaré le ministre turc des Affaires étrangères Mevlut CAVUSOGLU dans un entretien avec la chaîne de télévision HaberTurk.

🕒 **Allemagne** : La droite a choisi hier le centriste Armin LASCHET comme candidat à la succession de Mme Angela MERKEL en vue des élections fédérales, mais les divisions apparues en interne risquent de laisser des traces. "Les dés sont jetés, Armin LASCHET sera le candidat de l'Union conservatrice", a reconnu son rival de la CSU Markus SODER. Il a promis de le soutenir "sans rancune et de toute ses forces" aux législatives du 26 septembre. La veille, M. LASCHET avait obtenu le soutien d'une large majorité du comité exécutif de son parti CDU au terme d'une réunion nocturne de plus de six heures (cf. BQ du 20/04/2021).

🕒 **Danemark / naturalisation** : Le Danemark, qui a l'une des politiques d'accueil les plus restrictives d'Europe, a annoncé hier durcir les conditions de naturalisation. Pour les candidats à la naturalisation, il faudra désormais n'avoir jamais été condamné, même avec sursis, avoir assuré sa subsistance pendant au moins trois ans et demi sur les quatre dernières années, au lieu de quatre ans et demi sur cinq. L'accord présenté par le gouvernement social-démocrate, avec le soutien de trois partis de l'opposition de droite, fait la part belle aux "valeurs danoises", incluant cinq questions sur ce thème à l'examen imposé aux candidats, en plus des épreuves orale et écrite de langue.

🕒 **Israël / référendum** : Le Premier ministre israélien Benjamin NETANYAHU a appelé hier à l'organisation d'un référendum pour élire le prochain chef de gouvernement, alors qu'il peine à former une coalition après être arrivé en tête des élections législatives.

🕒 **NAVALNY** : Plusieurs médecins dont le médecin personnel de l'opposant russe en grève de la faim Alexeï NAVALNY ont été refoulés hier matin à l'entrée de la colonie pénitentiaire où il est hospitalisé. Le militant anti-corruption, qui a cessé de s'alimenter il y a trois semaines, se trouve dans une unité carcérale hospitalière de Vladimir, au nord-est de Moscou. L'une de ses avocates a affirmé qu'il ne recevait pas d'aide médicale appropriée et réclamé son transfert immédiat "dans un hôpital civil" à Moscou "pour l'empêcher de mourir".

## EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

### Les ministres des Affaires européennes font le point sur l'avancée des travaux en vue du lancement de la Conférence sur l'avenir de l'Europe le 9 mai

Les ministres des Affaires européennes des Etats membres de l'UE ont, le temps d'une visioconférence du Conseil des Affaires générales (CAG) hier, fait le point sur la mise en place de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, dont le coup d'envoi sera donné le 9 mai à Strasbourg (cf. BQ du 09/04/2021). La Secrétaire d'Etat portugaise Ana Paula ZACARIAS a présenté à ses homologues l'état d'avancement des travaux en vue du lancement de ce grand exercice de "participation citoyenne". Elle a notamment rappelé que depuis le début de la semaine, une plateforme numérique et plurilingue a été lancée en ligne. Sur cette plateforme, les internautes peuvent dialoguer les uns avec les autres et discuter de leurs propositions avec des citoyens de tous les Etats membres, dans les 24 langues officielles de l'Union. La plateforme s'articule autour de plusieurs grands thèmes : le changement climatique et l'environnement, la santé, une économie plus forte et plus juste, la justice sociale et l'emploi, l'UE sur la scène internationale, les valeurs et les droits, l'état de droit, la sécurité, la transformation numérique, la démocratie européenne, la migration et l'éducation, la culture, la jeunesse et le sport.

"Cette plateforme est l'élément central de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Elle vous offre la possibilité de vous exprimer, de faire savoir dans quelle Europe vous souhaitez vivre et de contribuer à façonner notre avenir", peut-on lire sur le site. Elle permet notamment de savoir quels événements en lien avec l'Europe sont organisés, d'organiser son propre événement et de partager ses idées. Le respect d'une "Charte des citoyens et des organisateurs d'événements participant à la Conférence sur l'avenir de l'Europe", qui appelle notamment au bon respect des valeurs européennes, est obligatoire. Mme ZACARIAS a souligné qu'en 48 heures, 3000 inscriptions avaient déjà été enregistrées, y voyant un "succès impressionnant". La plateforme en ligne de la Conférence sur l'avenir de l'Europe est disponible à l'adresse suivante : [futureu.europa.eu](https://futureu.europa.eu).

### Etat de droit et Brexit

Les ministres européens ont également poursuivi leurs travaux sur le respect de l'Etat de droit dans l'UE, en s'appuyant sur le premier rapport annuel en la matière, publié par la Commission européenne en octobre dernier (cf. BQ du 01/10/2020). Les ministres se sont penchés sur le cas de la France, de l'Allemagne, de l'Irlande, de la Grèce et de l'Espagne. Au mois de novembre, ils avaient passé en revue la situation en Belgique, en Bulgarie, en République tchèque, au Danemark et en Estonie. Ils se focalisent sur les quatre subdivisions choisies par la Commission européenne dans son rapport, à savoir l'indépendance du système judiciaire, les médias, le cadre de lutte contre la corruption ainsi que l'équilibre démocratique et notamment la présence de contre-pouvoirs. "Cet exercice s'inscrit dans une approche renforcée et plus structurée visant à améliorer encore l'état de droit dans tous les Etats membres", a expliqué le Conseil de l'UE par voie de communiqué. Mme ZACARIAS a expliqué que les pays concernés avaient notamment pu "échanger leurs meilleures pratiques".

Enfin, le vice-président de la Commission européenne Maros SEFCOVIC, responsable des Relations interinstitutionnelles et de la prospective, a présenté aux membres du CAG les avancées effectuées avec le Royaume-Uni dans la mise en œuvre de l'accord de retrait britannique de l'UE, notamment

le protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord. Il est notamment revenu sur son entretien de la semaine dernière avec le ministre britannique responsable des relations avec l'UE, M. David FROST. L'approche qu'a choisie la Commission européenne consiste à poursuivre avec Londres les discussions techniques autour de l'application du protocole, sans jamais remettre en cause ses fondements, et en rejetant toute solution unilatérale. Ce protocole (contenu dans le traité de retrait signé fin 2019) vise à rendre le marché intérieur compatible avec le Brexit et à préserver la paix sur l'île d'Irlande. Or Londres a décidé unilatéralement d'un report jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre de certains contrôles sur les marchandises arrivant en Irlande du Nord depuis la Grande-Bretagne, retardant ainsi la pleine application du texte, au grand dam de Bruxelles.

Les ministres se sont également penchés sur la mise en œuvre de l'accord de commerce et de coopération depuis le 1<sup>er</sup> janvier et du processus de ratification au Parlement européen. Après le vote par les commissions du Commerce international (INTA) et des Affaires étrangères (AFET) du Parlement européen la semaine dernière sur cet accord qui fixe, secteur par secteur, les modalités de la nouvelle relation entre le pays et l'Europe, la Conférence des présidents du Parlement européen doit décider demain d'inscrire ou non ce vote à l'ordre de la plénière (cf. BQ du 16/04/2021). Mme ZACARIAS a indiqué qu'elle espérait que le Parlement procède rapidement à cette ratification afin "d'éviter un Brexit dur" et d' "ouvrir la voie à plus de sécurité juridique".

### **Le fils du président tchadien Idriss DEBY, tué au combat, prend les rênes d'un conseil militaire de transition**

La mort du président Idriss DEBY, qui dirigeait le Tchad d'une main de fer depuis 30 ans, a été annoncée hier. Ce militaire de carrière, puis rebelle putschiste qui s'était emparé du pouvoir en 1990, n'avait de cesse de se présenter, souvent en battle-dress, comme un "guerrier". Il a été grièvement blessé au cours du week-end en allant diriger lui-même, à 68 ans, les combats de son armée contre une colonne de rebelles infiltrés, comme souvent, depuis la Libye, à plusieurs centaines de kilomètres de N'Djamena (cf. BQ du 20/04/2021). Un conseil militaire de transition (CMT) présidé par le général quatre étoiles Mahamat Idriss DEBY, l'un de ses fils jusqu'alors chef de la redoutable Garde présidentielle, unité d'élite et garde prétorienne du régime, a dissous gouvernement et Assemblée nationale et juré que de nouvelles institutions verraient le jour après des élections "libres et démocratiques" dans un an et demi. Le général DEBY a dès hier soir nommé les 15 généraux de son conseil. Dans la capitale, la présence militaire n'était pas plus visible que depuis le début de l'offensive rebelle le 11 avril, jour de l'élection présidentielle. Un couvre-feu a été instauré et les frontières terrestres et aériennes ont été fermées.

Le maréchal DEBY avait été proclamé lundi soir (l'annonce de sa blessure n'avait pas encore été rendue publique) vainqueur de la présidentielle du 11 avril pour un sixième mandat, avec 79,32 % des voix, après avoir écarté par l'intimidation ou la violence quelques rares ténors d'une opposition divisée (cf. BQ du 09/04/2021).

Dans un communiqué, l'Élysée a salué la mémoire d'un "ami courageux", "qui a œuvré sans relâche pour la sécurité du pays et la stabilité de la région durant trois décennies", exprimé "son ferme attachement à la stabilité et à l'intégrité territoriale" du pays et souligné "l'importance que la transition se déroule dans des conditions pacifiques, dans un esprit de dialogue avec tous les acteurs politiques et de la société civile, et permette le retour rapide à une gouvernance inclusive s'appuyant sur les institutions civiles". "Une transition politique s'ouvre à présent, conduite par le conseil militaire de transition. Il est important qu'elle puisse aboutir, à l'issue d'une durée limitée, à

la mise en place d'un gouvernement civil et inclusif dans l'intérêt du pays et du peuple tchadien", a complété le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Yves LE DRIAN. Rien n'était encore décidé sur le degré de représentation français aux obsèques nationales qui auront lieu vendredi.

L'Union européenne a appelé également hier soir à une transition limitée et à un retour rapide à l'ordre constitutionnel.

### **Un allié stratégique de l'Occident dans la lutte contre les jihadistes**

Idriss DEBY, ancien commandant de l'armée de Hissène HABRE (au pouvoir de 1982 à 1990), avait renversé ce dernier par un coup d'Etat en 1990. Puis sa Garde républicaine avait, des années durant, réprimé sévèrement toute opposition avant qu'il n'assouplisse son régime et l'ouvre à un multipartisme "contrôlé". Il avait été promu au rang de maréchal en août dernier, pour faits d'armes, après avoir, il y a un an, commandé en personne une offensive de son armée en profondeur au Nigeria voisin pour y poursuivre des jihadistes de Boko Haram qui venaient d'attaquer un camp militaire au Tchad. Le régime d'Idriss DEBY était considéré par les Occidentaux, en particulier la France, l'ancienne puissance coloniale, comme un partenaire essentiel dans la guerre contre les jihadistes au Sahel. La France "perd un allié essentiel dans la lutte contre le terrorisme au Sahel", a d'ailleurs relevé la ministre Armées Florence PARLY. Le Tchad enclavé entre des Etats faillis tels que la Libye, le Soudan et la Centrafrique, est un contributeur de poids en soldats et armements dans ce conflit. L'armée tchadienne fournit également aux Casques bleus de l'ONU au Mali un de leurs principaux contingents et passe pour la plus aguerrie de la force conjointe du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad).

Il est aussi le seul pays du G5 Sahel à avoir déployé un bataillon en dehors de ses frontières nationales, au Niger, dans la région dite des "trois frontières" réputée servir de refuge aux groupes jihadistes sahéliens. Un déploiement accompagné d'exactions : plusieurs semaines après son arrivée dans la zone, plusieurs cas de viols sur des populations civiles ont été constatés. Ces engagements militaires tous azimuts pourraient être remis en question avec la mort du président DEBY, en cas de problèmes intérieurs. Une perspective inquiétante à l'heure où Paris envisage de réduire progressivement son empreinte militaire au Sahel après huit ans de présence ininterrompue au Mali, à la faveur d'une plus grande implication des pays de la région dans leur propre sécurité. Et qui semblait se préciser hier soir, avec la réaction des rebelles du Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (FACT) qui ont promis de marcher sur N'Djamena et ont rejeté "catégoriquement" le conseil militaire de transition.

### **Le Premier ministre Jean CASTEX défend sa politique pénale**

Le Premier ministre Jean CASTEX a appelé hier à "refuser l'angélisme du déterminisme social autant que la démagogie du tout-répressif", lors d'une visite du chantier du centre pénitentiaire de Lutterbach (Haut-Rhin) inclus dans le plan décennal de création nette de 15 000 places de prison.

Aux côtés du garde des Sceaux Eric DUPOND-MORETTI, il a défendu une politique pénale "qui laisse une large place aux peines alternatives" mais aussi "qui n'a de sens que si la société assume la réponse carcérale comme une peine certaine pour des faits les plus graves et les plus intolérables". Or, pour "assumer cette politique", "nous avons besoin de places de prison supplémentaires", a-t-il ajouté. "C'est sur la certitude de la peine et non sur sa sévérité que repose l'efficacité et l'effectivité de la justice", a justifié M. CASTEX en paraphrasant le théoricien classique BECCARIA, selon lui "plus que jamais d'actualité face aux violations de tous ordres de la loi républicaine".

## Le candidat déclaré à la présidentielle Xavier BERTRAND propose des nouvelles peines automatiques... puis s'explique

Des propos qui semblaient faire écho, sans pour autant les commenter, à ceux tenus plus tôt sur Europe 1 par le président du conseil régional des Hauts-de-France. "Je demanderai aux Français de se prononcer" à l'automne 2022 sur une modification de la Constitution afin que "quand on attaque un policier, un gendarme, un pompier, un maire, il y aura une peine de prison automatique minimum d'un an non aménageable", a déclaré le candidat déclaré à la présidentielle Xavier BERTRAND.

Le ministre de la Justice a aussitôt dénoncé cette proposition qui reviendrait à "envoyer en prison automatiquement toute personne interpellée sans preuve, ni procès". "Aucun policier, aucun magistrat n'acceptera de substituer le principe de la Justice à la logique de la rafle", a-t-il affirmé sur Twitter.

Avec un tel texte, "il n'aurait pas pu y avoir d'acquittement" dans le procès en appel de l'agression de policiers à Viry-Châtillon en 2016, pour laquelle cinq accusés ont été condamnés samedi à des peines allant de six à 18 ans de prison et huit autres acquittés (contre cinq en première instance), notamment au bénéfice du doute, a justifié M. BERTRAND. "Il fallait prononcer des peines exemplaires", a abondé la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France Valérie PECRESSE, regrettant une "défaillance judiciaire" dans ce procès.

Un avis partagé par plusieurs centaines de policiers qui se sont rassemblés hier midi devant le palais de justice sur l'île de la Cité, brandissant les drapeaux des principaux syndicats de gardiens de la paix, Alliance, Unité SGP Police, Unsa Police et Synergie Officiers. Le ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN, qui a fait valoir qu'il "ne soutien(ait) pas les manifestations devant les institutions", recevra samedi les policiers blessés en 2016.

M. BERTRAND s'est ensuite expliqué sur sa proposition déclarant que "la peine automatique minimale, c'est simplement la garantie que lorsque l'intéressé est jugé coupable, et si et seulement si le procès conclut à sa culpabilité, il est condamné à une peine de prison minimale, sans sursis, sans aménagement de peine possible". Il a aussi invoqué un principe de "co-action" où, "à partir du moment où les personnes sont convaincues d'avoir participé à l'action (...), vous avez une peine minimum". "Quand vous êtes engagé dans une bande, un attroupement qui se rend coupable de violence, les peines des uns valent les peines des autres", a-t-il précisé. Cela reste "une peine prononcée par un tribunal, il y a le respect du contradictoire, un dossier, des preuves", mais selon lui "c'est la seule façon de casser l'impunité" car "dans ce processus de décivilisation, il est important de marquer un vrai coup d'arrêt". M. BERTRAND a insisté sur le fait qu'avec cette proposition "on respecte les principes fondamentaux du droit pénal". Ainsi "l'individualisation (de la peine, NDLR) subsiste", mais "de telle façon qu'elle n'empêche pas l'application d'une peine minimum obligatoire", et pour cela "il faut un changement de la Constitution", a-t-il ajouté.

### SNCF Gares & Connexions est dans "une impasse financière", selon la Cour des comptes

La Cour des comptes a rendu public hier un rapport sur les gares ferroviaires de voyageurs. Celles-ci sont gérées par SNCF Gares & Connexions, dont la directrice générale est Mme Marlène DOLVECK, depuis janvier 2020. Il s'agit d'une société anonyme, filiale de SNCF Réseau. Ce rattachement des gares au gestionnaire d'infrastructure est tout récent, puisqu'il a été prévu par la loi du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire, et est effectif depuis janvier 2020.

Auparavant, Gares & Connexions, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2010, et devenue une direction autonome de la SNCF en 2012, était restée rattachée à l'opérateur de transport SNCF Mobilités, ainsi que l'avait alors acté la loi portant réforme ferroviaire du 4 août 2014.

SNCF Gares & Connexions exploite et entretient plus de 3000 gares sur le territoire métropolitain. Un maillage disparate qui va des grandes gares parisiennes qui ont accueilli près de 5,5 millions de passagers en 2018, aux 295 très petites gares qui ont reçu moins de 1000 passagers cette année-là. La Cour des comptes identifie "trois faiblesses" dans l'organisation actuelle de la gestion et de l'exploitation des gares ferroviaires de voyageurs.

Elle estime tout d'abord que la classification actuelle en trois catégories – gares d'intérêt national, gares d'intérêt régional, et gares d'intérêt local – "ne traduit que très imparfaitement la spécificité des gares de chaque catégorie au regard de leur activité". Selon la Cour, une "nouvelle typologie plus adaptée à ces spécificités permettrait une gestion plus pertinente, notamment en termes de tarification". Elle suggère par exemple, de distinguer "les très grandes gares, les gares spécifiquement dédiées au TGV, les gares de ville avec un trafic régional important, les gares de proximité et les haltes ferroviaires".

La deuxième "faiblesse" identifiée porte sur l'encadrement et la définition des services que doit offrir SNCF Gares & Connexions, qu'il s'agisse de la mise à disposition d'espaces d'attentes pour les voyageurs, de la signalétique pour les guider, de la présence d'écrans et de panneaux d'informations... "Si ces services ont été sommairement listés dans un décret du 20 janvier 2012, aucun cahier des charges n'a été mis au point pour en définir la teneur précise et fixer le niveau de service correspondant à chaque catégorie de gares", note le rapport. L'offre est donc très variable entre les gares relevant pourtant de la même catégorie. La Cour des comptes propose que l'Etat puisse fixer des objectifs pour les gares nationales, et les régions pour les gares régionales et locales.

Si la qualité de service fournie par SNCF Gares & Connexions est mesurée formellement par des indicateurs depuis 2017, ceux-ci sont "limités en nombre et parfois peu pertinents", déplore la Cour des comptes, qui y voit la troisième "faiblesse" du cadre actuel, d'autant que les objectifs fixés sont "peu contraignants" et couplé à un système d'incitations financières "dont les effets restent faibles". "Ainsi, en 2019, les malus subis par Gares et Connexions à ce titre n'ont représenté que 325 500 €, soit seulement 0,045 % des redevances perçues par l'entreprise en contrepartie de la réalisation des prestations de base qu'elle doit fournir aux transporteurs", explique le rapport.

Ces faiblesses posent selon la Cour, la question du renforcement du rôle des régions dans la gestion des gares, qu'elle juge cohérent "avec leur part importante dans le financement de la redevance perçue au titre des gares régionales et leur forte participation aux investissements dans ces gares".

### **Un modèle économique "complexe et peu lisible" pour les compagnies ferroviaires**

SNCF Gares & Connexions dispose de deux types de ressources. La première, dite "régulée", correspond à la redevance versée par les opérateurs ferroviaires pour chaque départ de train, et a représenté un chiffre d'affaires de 737 millions d'euros en 2019.

Les ressources non régulées sont, elles, constituées par les redevances acquittées par les commerces qui bénéficient d'une concession dans les gares. Calculée sur le chiffre d'affaires des commerces, celles-ci ont représenté 394 millions de chiffre d'affaires pour Gares & Connexions en 2019.

"En principe, ce modèle économique doit permettre à l'entreprise de couvrir ses coûts d'exploitation et de dégager une marge opérationnelle pour financer les investissements en gare. Cependant, il souffre de plusieurs faiblesses qui nuisent à son efficacité", décrit le rapport, pointant un modèle économique "complexe et peu lisible" pour les compagnies ferroviaires.

Concrètement, les tarifs appliqués aux transporteurs ferroviaires varient fortement d'une gare à l'autre. La redevance de départ pour un train national était par exemple l'année dernière, de 106,10 euros à Lyon Part-Dieu et de 197,94 euros à Meuse TGV. "Cette hétérogénéité des tarifs, qui n'est pas justifiée par des différences dans la nature des services offerts aux transporteurs dans les gares concernées, se traduit par des effets contre-productifs pour l'ensemble du système, en particulier dans les très grandes gares", souligne le rapport.

La Cour des comptes point un modèle complexe et opaque, qui suscite une défiance "d'autant plus forte que la performance économique de Gares et Connexions est loin d'être excellente". Le constat est sévère : "la culture de la performance n'est pas encore assez ancrée au sein de l'entreprise, conduisant à une trop faible connaissance des coûts des prestations et à des écarts importants entre gares de même catégorie pour un service semblable." "Ainsi, en 2019, le coût d'une prestation d'assistance pour une personne à mobilité réduite variait de 15,87 € à 62,41 € entre les très grandes gares. De même, le coût de la prestation de propreté en gare allait de 16,71 € à 89,24 € le mètre carré", ajoute le rapport.

### **Des ressources insuffisantes pour faire face aux investissements**

"Gares et Connexions n'est pas en mesure aujourd'hui de financer ses investissements en gares", affirme la Cour des comptes. "En complément des subventions versées par les collectivités territoriales, la forte croissance des ressources dégagées grâce aux activités non régulées (et en particulier grâce aux commerces) a permis à Gares et Connexions de financer un volume d'investissements en nette hausse depuis 2014. Ce dernier a ainsi augmenté d'environ 40 %, atteignant 411 M€ en 2019, mais les marges de progression de ces ressources non régulées semblent désormais se réduire", décrit le rapport.

La Cour s'inquiète des "marges financières très limitées" dont dispose SNCF Gares & Connexions, "au-delà des investissements dits "contraints", lesquels représentent environ 90 % des fonds propres investis chaque année", dans un contexte où "les besoins d'investissements dans "les gares vont continuer à croître".

Pour la Cour, le modèle économique penche trop du côté des transporteurs, qui récupèrent 50 % des bénéfices des activités non régulées dans les périmètres de gestion bénéficiaires, ce qui a représenté un coût de 24 M€ pour Gares et Connexions en 2020. Parallèlement, le gestionnaire des gares doit absorber les déficits des activités non régulées sur les périmètres concernés : "le cumul de ces déficits représentait 66 M€ à la charge de Gares et Connexions en 2020", précise la Cour.

### **Appel à l'Etat pour qu'il "assume enfin ses responsabilités"**

Face à ce constat, la Cour en appelle à l'Etat. "Il est ainsi crucial que l'Etat assume enfin ses responsabilités à l'égard du réseau des gares", écrit-elle, dressant un constat très sévère. "Aujourd'hui, l'Etat ne prend pas en charge le financement d'obligations dont il est pourtant responsable, pour un patrimoine qui lui appartient et dont Gares et Connexions n'est qu'affectataire. Cette carence de l'Etat concerne tant les obligations imposées par le législateur, telles que la mise en accessibilité des gares, que celles découlant de la politique patrimoniale et culturelle de l'Etat, qui exige de maintenir et entretenir des bâtiments historiques, devenus surdimensionnés par rapport aux besoins de l'activité ferroviaire", tance le rapport.

"En 2019, les subventions versées par l'Etat pour contribuer au financement des investissements en gares représentaient 32,7 M€, bien loin des 362 M€ accordés par l'Etat fédéral allemand. L'Etat doit désormais mobiliser des moyens budgétaires suffisants pour assurer le financement des investissements nécessaires à la modernisation des gares ainsi qu'au maintien en condition d'un patrimoine historique qu'il a décidé de préserver", ajoute la Cour.

## Les recommandations du rapport

La Cour formule dans le cadre de ce rapport les recommandations suivantes :

1/ "Etablir un cahier des charges des services obligatoirement offerts par les gares en fonction de leur typologie" (Etat, autorités organisatrices de la mobilité, Gares et Connexions).

2/ Ouvrir à terme aux régions l'option d'un transfert de propriété des gares d'intérêt régional et local affectées au seul trafic régional conventionné (Etat).

3/ Fixer des redevances pluriannuelles, sur la base d'un cahier des charges et de coûts normés (Etat, Gares et Connexions).

4/ Etablir un plan de performance pluriannuel fondé sur une convergence aux meilleurs coûts unitaires des prestations de service (Gares et Connexions).

5/ Adapter le modèle économique pour améliorer la capacité d'autofinancement du gestionnaire des gares et, en complément, accroître le niveau des subventions versées par l'Etat afin qu'il assure, en qualité de propriétaire, le financement des investissements de modernisation des gares et le maintien en condition des bâtiments historiques (Etat, Gares et Connexions).

## La réponse du Premier ministre

Dans sa réponse à la Cour des comptes, le Premier ministre, M. Jean CASTEX, dit "partage(r) les principaux éléments de constat" et "certaines des recommandations", concernant les services en gare, le déséquilibre croissant entre les ressources du gestionnaire de gares, ses coûts et ses besoins de financements. Le contrat de performance entre l'Etat et Gares & Connexions, attendu d'ici à la fin de l'année, permettra de "déterminer des orientations pertinentes selon le type de gares en matière d'offre de service et (d')améliorer la performance économique", ajoute-t-il. Il préconise "une transformation structurelle du secteur" et "la recherche accrue de gains de productivité" pour équilibrer les comptes, rejetant à la fois une augmentation des redevances payées par les compagnies et un subventionnement massif de Gares & Connexions par l'Etat.

"Il me paraît profondément injustifié d'affirmer que "l'Etat ne prend pas en charge le financement d'obligations dont il est pourtant responsable", tout autant qu'exagéré de parler de "carences de l'Etat" et d'"inaction qui est la sienne", affirme le Premier ministre dans sa réponse.

La société fait face à d'importants investissements programmés jusqu'en 2024, mais ceux-ci sont déjà pris en charge à 60 % par les régions et l'Etat. La dette reste raisonnable et ces investissements doivent générer des revenus dans les années à venir, indique-t-on du côté de la SNCF.

## Le président du Conseil italien Mario DRAGHI laisse filer le déficit public pour relancer une économie exsangue

Il avait promis de sauver la zone euro "quoi qu'il en coûte" et applique désormais le même remède à l'Italie : l'ancien président de la Banque centrale européenne Mario DRAGHI laisse filer le déficit public pour relancer une économie exsangue et investit des milliards d'euros dans les infrastructures. Misant sur une accélération des vaccinations, le président du Conseil italien a en outre programmé une réouverture progressive à partir du 26 avril des secteurs économiques sinistrés par la pandémie, "un risque calculé", selon lui. Une trentaine de commissaires dotés de

pouvoirs spéciaux ont été nommés pour ressusciter 57 projets destinés à reconstruire les infrastructures, enlisés dans les méandres de la légendaire bureaucratie, d'un coût de 83 milliards d'euros. Ces chantiers, dont une partie sera financée par le plan de relance européen de 750 milliards d'euros, visent à rénover ou construire des lignes ferroviaires, des autoroutes ou encore des ports. Avec à la clef, la création de 118 000 emplois attendus d'ici 2025, alors que près d'un million de postes de travail ont été perdus en 2020.

"C'est un signal très fort, ce sont des dizaines de milliards d'euros d'investissements qui étaient bloqués depuis des années, voire des décennies", a commenté M. Giuliano NOCI, professeur de stratégie à l'école Polytechnique de Milan. "Ce sont des travaux publics cruciaux pour le pays". L'effondrement du pont Morandi à Gênes en 2018, qui a coûté la vie à 43 personnes, avait jeté une lumière crue sur les infrastructures vieillissantes du pays. Une rallonge budgétaire de 32 milliards, suivi peu après d'une autre de 40 milliards pour financer des mesures de relance : le déficit public s'envolera à 11,8 % du PIB cette année, un record dans la zone euro. "Jugée avec les yeux d'hier, une telle situation serait très préoccupante", a reconnu M. DRAGHI. Mais la donne a changé : la pandémie "a rendu légitime la création de beaucoup de dette", qui sera remboursée une fois de retour à une "croissance durable".

### La dette dérape

La thérapie de choc administrée à l'économie italienne, en retard de croissance depuis une vingtaine d'années, ne serait pas possible sans les fonds du plan de relance européen. Rome hérite de la plus grosse part, soit 191,5 milliards de subvention et prêts. La troisième économie de la zone euro compte beaucoup sur cette manne, dont le versement est lié à la présentation à Bruxelles d'ici à fin avril d'un plan détaillé de dépenses. En attendant les fonds européens, la dette publique dérape : elle devrait atteindre le ratio de 159,8 % du PIB en 2021, avant de diminuer graduellement. La dette de l'Italie est ainsi au même niveau que celle de la Grèce en 2011. Faut-il s'attendre pour autant à une nouvelle crise de la dette en zone euro déclenchée par l'Italie ? "Non, la situation n'est pas comparable, car Rome ne dépend pas d'investisseurs étrangers pour rembourser sa dette, qui est détenue majoritairement par des banques et ménages italiens", commente M. Jésus CASTILLO, économiste chez Natixis. En outre, "l'Italie a un excédent commercial par rapport au reste du monde et dispose d'un secteur industriel solide", ajoute-t-il. Qui plus est, la BCE ne laissera pas tomber l'Italie, car "elle a les moyens de stabiliser les marchés financiers et une puissance de feu suffisante pour atténuer les tensions potentielles sur les taux d'intérêt italiens." Et c'est sans compter l'effet Draghi : peu après sa prise de fonctions début février, le taux d'emprunt de l'Italie à 10 ans était passé légèrement en dessous de 0,50 %, son plus bas niveau historique, même s'il évolue à présent autour de 0,73 %.

### La ministre déléguée chargée de la Citoyenneté Marlène SCHIAPPA détaille l'objectif, le calendrier et la méthode des Etats généraux de la laïcité

La ministre déléguée chargée de la Citoyenneté Marlène SCHIAPPA a ouvert hier les Etats généraux de la laïcité, déclinant l'objectif, le calendrier et la méthode retenus. "C'est un sujet de passion. L'idée est de dire : parlons-en ensemble et écoutons-nous", a-t-elle justifié alors que l'idée-même a surpris, quatre mois après la présentation du projet de loi confortant le respect des principes de la République (lequel doit faire l'objet d'une commission mixte paritaire en mai, sans doute avant une nouvelle lecture qui devrait s'étirer jusqu'à cet été). "Le projet de loi ne règle pas tous les débats", a complété son cabinet, voyant dans ses Etats généraux un moyen de créer les conditions d'un débat "apaisé et positif" et d'accompagner ainsi l'application du texte.

"Au lendemain du vote de la loi sur les valeurs de la République, il est important de sortir sur le sujet de la laïcité, sans quoi l'actualité autour des assises départementales de l'islam laisserait à penser que l'orientation est uniquement tournée vers cette religion", a ajouté un proche du président de la République Emmanuel MACRON à "Politico". Le sujet va également revenir sur le devant de la scène à l'occasion de l'annonce prochaine par Matignon du dispositif qui succédera à l'Observatoire de la laïcité. Plus durablement, il devrait innover le débat politique à l'approche de la présidentielle. Mme SCHIAPPA a clairement indiqué vouloir "sortir de la tenaille entre d'un côté les identitaires d'extrême droite et de l'autre les indigénistes et Europe Ecologie-Les Verts". Le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports Jean-Michel BLANQUER pourrait lui aussi s'investir dans ce combat, au travers d'un think-tank dédié.

"Ce processus donnera lieu à des temps forts les prochains mois pour éclairer les politiques publiques en matière de laïcité, en s'appuyant sur l'avis des citoyens, l'action des acteurs de terrain et le travail des associations", a poursuivi Mme SCHIAPPA en détaillant les modalités. Dans les prochains jours, six groupes de travail doivent être constitués sur les thèmes suivants : "La laïcité et la liberté d'expression", "La laïcité, garante des droits des femmes", "Laïcité et recherche", "Laïcité et jeunesse", "Laïcité et intégration citoyenne", "La laïcité au travail". En outre, des "cartes blanches" organisées par les acteurs de terrain qui le souhaitent : "tables rondes, initiatives et tout autre moyen de communication seront encouragés pour faire vivre le débat par les associations", précise le ministère. Deux autres outils nourriront ces Etats généraux : "une carte de France interactive pour faire connaître et mettre en valeur l'ensemble des initiatives locales en faveur de la laïcité" et "une large consultation avec Make.org auprès des 18-35 ans sur la thématique de la laïcité : 'Comment faire vivre la laïcité au quotidien ?'" (laïcité.make.org). Ces travaux donneront lieu "à la fin de l'été" à une restitution, notamment des "propositions qui en découlent ainsi que des initiatives et bonnes pratiques de terrain", lors du forum de la laïcité et de la citoyenneté.

La ministre a de plus annoncé le lancement d'un "fonds Marianne pour la République", doté de 2,5 millions d'euros, pour "financer des personnes et associations qui vont porter des discours pour promouvoir les valeurs de la République et pour lutter contre les discours séparatistes notamment sur les réseaux sociaux et les plateformes en ligne". Cet "appel à projets national" doté de 2,5 millions d'euros "s'adresse à toutes celles et ceux qui souhaitent s'engager pour défendre les valeurs de la République, la cohésion nationale et contre le séparatisme. Les projets retenus seront particulièrement tournés vers : la déconstruction de la propagande séparatiste et des discours complotistes, notamment en ligne et sur les réseaux sociaux ; la sensibilisation des plus jeunes au bon usage d'internet et des nouveaux outils numériques, à l'éducation aux médias et à l'information ; la valorisation et la défense des valeurs de liberté, de conscience et d'expression, d'égalité entre les femmes et les hommes et de laïcité", précise son cabinet. Les modalités de participation – d'ici le 10 mai – sont détaillées sur le site du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR). Les lauréats seront notifiés à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain.

### **Des députés PS LFI, GDR et LT saisissent le Conseil constitutionnel de la proposition de loi pour une sécurité globale préservant les libertés**

Cinq jours après l'adoption définitive de la proposition de loi pour une sécurité globale préservant les libertés, 87 députés issus des groupes PS, GDR, LFI, mais aussi Libertés & territoires ainsi que du collectif Ecologie Démocratie Solidarité (survivance de l'éphémère groupe dont les membres

siègent désormais parmi les non-inscrits) ont déposé hier devant le Conseil constitutionnel un recours contre seize articles de ce texte (les articles premier, 2, 23, 29, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 52, 53 et 61, selon la nouvelle numérotation). Ils attirent son attention sur seize autres : "les articles 3, 16, 19, 27, 36, 37, 42, 49, 51, 57, 62, 64, 66, 68, 69, et 71 dont le contenu appelle une particulière vigilance eu égard aux droits et libertés garantis par la Constitution".

Ajoutons qu'un autre recours, celui du groupe Socialiste du Sénat, est attendu aujourd'hui. Matignon en revanche n'a pas précisé quand le Premier ministre Jean CASTEX saisira le Conseil constitutionnel comme il l'avait promis au plus fort de la polémique sur la rédaction de l'article 24 (renuméroté 52).

De fait, cette disposition "qui, en créant une nouvelle incrimination de 'provocation à l'identification', porte une atteinte évidente au principe de légalité des délits et des peines, au droit à la sûreté, et fait peser sur la liberté d'expression ainsi que sur la liberté de la presse une grave menace". "Le délit ainsi créé ne vise pas à incriminer l'identification d'une personne dépositaire de l'autorité publique, mais la provocation à l'identification dans un but malveillant", une "formulation" "totale et inédite" alors même "qu'aucun élément matériel ne permet ici de cerner la notion de 'provocation'", que "l'élément intentionnel de l'incrimination est particulièrement flou et susceptible de multiples interprétations". Les requérants s'interrogent également sur la façon de caractériser matériellement un tel délit, sur le risque d'une interprétation excessive par les forces de l'ordre. Enfin, " cette disposition et les applications concrètes qui pourraient en être faites sont susceptibles de porter atteinte à la nécessité du contrôle démocratique des forces de sécurité, par la presse, les citoyens et les autorités en charge de veiller au respect de la loi et de la déontologie des agents de sécurité intérieure" ainsi qu'à "la confiance légitime des citoyens vis-à-vis de la force publique, confiance que vous pourriez aisément qualifier d'objectif de valeur constitutionnelle".

D'autres dispositions, parmi les plus contestées, figurent également dans la saisine : le cadre juridique de recours aux drones par les forces de l'ordre, défini par les articles 47 et 48 ; l'exclusion du régime de réduction de peines pour les auteurs de certaines infractions (meurtre, torture et actes de barbarie, violence ayant entraîné la mort sans intention de la donner, violence ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente, violence ayant entraîné une incapacité totale pendant plus de 8 jours) commises au préjudice d'une personne investie d'un mandat électif public, d'un magistrat, d'un agent de l'administration pénitentiaire, de la gendarmerie nationale, des douanes ou de la police nationale, d'un militaire déployé sur le territoire national, d'un agent de police municipale ou d'un sapeur-pompier professionnel ou volontaire, ainsi que de toute autre personne dépositaire de l'autorité publique qu'organise l'article 50 ; la possibilité pour les policiers nationaux et les militaires de la gendarmerie de conserver leur arme lorsqu'ils accèdent à un établissement recevant du public, offerte par l'article 53.

L'essentiel de la saisine concerne ensuite des mesures relatives à la vidéoprotection et à la captation d'images : l'article 40 qui élargit l'accès aux images enregistrées par des caméras de vidéo protection aux policiers municipaux ainsi qu'aux agents de la Ville de Paris chargés d'un service de police ; l'article 41 qui donne la possibilité au ministre de l'Intérieur de mettre en œuvre des traitements de données à caractère personnel relatifs aux systèmes de vidéosurveillance des chambres d'isolement des centres de rétention administrative et des cellules de garde à vue ; l'article 43 qui assouplit les conditions de transmission aux services de la police ou de la gendarmerie nationales des images enregistrées par les bailleurs dans les parties communes des immeubles à usage d'habitation ; l'article 44 qui permet aux agents des services internes de sécurité de la SNCF et de la Régie autonome des transports parisiens, soit à des personnes privées, de

visionner les images des systèmes de vidéoprotection transmises en temps réel dans les salles d'information et de commandement relevant de l'Etat depuis les véhicules et emprises immobilières des transports publics de voyageurs relevant respectivement de leur compétence, aux seules fins de faciliter la coordination avec ces derniers lors des interventions de leurs services au sein desdits véhicules et emprises ; ou encore l'article 45.

Celui-ci généralise l'expérimentation des caméras-piétons mais sans apporter suffisamment de garanties au risque de contrevenir à "l'exigence de clarté de la loi" et de "porter manifestement atteinte au droit au respect de la vie privée et aux droits de la défense". Les requérants pointent ainsi "l'exception à l'information du public (...) rédigée en des termes particulièrement larges et imprécis", la suppression de "l'impossibilité, pour les agents équipés de telles caméras, d'accéder eux-mêmes aux images, et de la possibilité d'exploiter les images uniquement à postériori de l'intervention", l'absence de "garanties permettant d'assurer que les enregistrements ne pourront faire l'objet d'une visualisation sans motif légitime, d'une modification ou encore d'une suppression", l'absence d'"interdiction de filmer l'entrée des domiciles et de leurs entrées" comme le choix discrétionnaire réservé à l'agent "d'activer la caméra" et "de déterminer l'opportunité de produire un enregistrement dans le cadre d'une éventuelle procédure judiciaire". Pour les mêmes raisons, les requérants s'inquiètent de l'expérimentation des caméras piétons pour les gardes-champêtres, prévue par l'article 46, et de celle destinée à permettre aux opérateurs de transport public d'assurer la capture, la transmission et l'enregistrement d'images à l'aide de caméras frontales embarquées sur les matériels roulants qu'ils exploitent, qu'instaure l'article 61.

En outre, les requérants ont déféré l'article premier qui prévoit l'expérimentation de l'exercice de compétences de police judiciaire par la police municipale. Ils déplorent des critères de sélection des collectivités éligibles "particulièrement flous et imprécis" au risque de conférer aux ministres de l'Intérieur et de la Justice un "pouvoir quasi-discrétionnaire". Ils pointent aussi l'absence d'assurance, "en contrepartie, (du) respect des garanties procédurales habituelles attachées au fonctionnement de la police judiciaire".

L'article 2 réprime les intrusions dans un local professionnel, commercial, industriel ou agricole en multipliant par trois les peines d'ores et déjà prévues par l'article 226-4 du Code pénal : "cette élévation brutale du niveau des peines n'est aucunement liée à la nature de l'infraction en elle-même, mais bien davantage à la volonté affichée du législateur de dissuader les intrusions destinées à capter, en vue de leur diffusion, des images d'exploitations agricoles afin d'en dénoncer les méthodes de fonctionnement et d'éventuels cas de maltraitance animale", le tout "au mépris du principe de proportionnalité des Peines", déplorent les requérants.

Au chapitre de la sécurité privée, ils visent particulièrement l'article 23, "créant une condition d'antériorité de titre de séjour de cinq ans minimum pour que les ressortissants étrangers puissent prétendre à la délivrance d'une carte professionnelle d'agent de sécurité privée, (qui) constitue une discrimination fondée sur la nationalité manifestement illicite", et l'article 29 qui permet au préfet d'autoriser les agents de sécurité privée, à titre exceptionnel, à exercer des missions de surveillance sur la voie publique contre les actes terroristes, dont ils estiment qu'il contrevient à la décision du Conseil constitutionnel en date du 29 mars 2018.



**Consultez Votre Quotidien  
sur tablettes**

Renseignements : [abonnements@sgpresse.fr](mailto:abonnements@sgpresse.fr)

**Bulletin  
Quotidien**

### **L'"Université de la Ville de demain" tiendra sa première réunion les 8 et 9 juillet prochain**

La Fondation Palladio, présidée par M. Bertrand de FEYDEAU, président de la Foncière Développement Logements, ancien président d'Axa Immobilier, et la Fabrique de la Cité, que préside Mme Cécile MAISONNEUVE, conseillère auprès du Centre énergie de l'Institut français de relations internationales, viennent de créer "l'Université de la Ville de Demain", qui devrait organiser le "premier Davos de la Ville", les 8 et 9 juillet prochains, à Chantilly.

L'objectif est de réunir pour la première fois, après la crise, 150 décideurs, issus de trois grands groupes : des dirigeants des entreprises de l'industrie urbaine, des responsables publics (maires de grandes métropoles, président(e)s de région, anciens Premiers ministres) et des personnalités de la société civile (scientifiques, présidents d'O.N.G. et d'associations, acteurs de la culture, dirigeants de médias).

Le sujet traité sera "la ville bas carbone pour tous".

Trois sessions de travail sur trois projets urbains réels et "archétypaux" en Ile-de-France, dans une métropole, et dans une ville moyenne en déclin, très touchée par le mouvement des gilets jaunes seront organisées.

Une consultation citoyenne devrait être lancée après la réunion des 8 et 9 juillet, dont les résultats seront publiés en décembre et présentés aux candidat(e)s aux élections présidentielles.

L'"Université de la Ville de demain s'est fixée un double but : "Créer un nouveau mode et espace de coopération pérenne public-privé-société civile pour fabriquer la ville bas-carbone de demain ; " et "Orienter ce travail vers des actions concrètes et mesurables en favorisant les changements de comportements à toutes les échelles, afin de transformer nos villes face aux défis de ce siècle".

"La ville en est malade aujourd'hui (pollution, chaleur, inégalités, exclusion...) et devient la première génératrice de carbone (empreinte carbone d'un Français : bâtiment 25 %, transport 26 %). 80 % des émissions des voitures sont des trajets centre-périphérie. Les objectifs fixés pour 2030, 2050 ne seront pas atteints si les sphères publiques, privées et civiles ne collaborent pas concrètement. La clé réside dans la coopération, avec une posture d'apprentissage (partager, tester, répliquer...). D'où l'idée de l'Université de la Ville de Demain. L'une des méthodes consiste à travailler sur des projets réels (expérimentaux) sur des territoires précis, avec l'objectif d'en faire des prototypes réussis qu'on réplique ensuite en France et dans le monde. A ce titre, la France a tout pour devenir un champion mondial du bas carbone, à condition de se mobiliser et d'investir massivement" ont déclaré les fondateurs.

### **Lancement d'une nouvelle campagne de vaccination à destination de la "deuxième ligne"**

"Nous amorçons une décroissance de l'épidémie" depuis cinq jours, a déclaré hier le ministre des Solidarités et de la Santé Olivier VERAN. "Il y a moins de nouveaux cas au quotidien : on était monté à 40 000, on est aujourd'hui aux alentours de 33 000 cas chaque jour en moyenne", a-t-il détaillé au "Télégramme de Brest". "Mais cette diminution reste fragile", a-t-il ajouté, relevant que "nous sommes toujours à un niveau très élevé de l'épidémie et la descente n'est pas encore suffisamment rapide et tranchée". "Il nous faut continuer nos efforts", a poursuivi le ministre qui a répété le calendrier.

"Nous pourrons envisager ensuite un certain nombre d'allègements des mesures à partir de la mi-mai", a-t-il également confirmé, se disant "ouvert à l'idée d'une approche territoire par territoire dans la levée des mesures de freinage". "Cela fera l'objet d'annonces en temps voulu", a précisé le ministre de la Santé.

De son côté, le ministère du Travail a annoncé à l'issue d'une réunion avec les partenaires sociaux qu'environ 400 000 personnes de plus de 55 ans, exerçant l'un des métiers "de deuxième ligne" parmi la vingtaine retenue, bénéficieront à partir de samedi et pour deux semaines de créneaux réservés en centre de vaccination (en plus de la possibilité de se faire vacciner par la médecine du travail et de ville).

Une démarche identique à celle décidée il y a cinq jours pour 400 000 autres professionnels (professeurs des écoles, collèges et lycées, les professionnels de la petite enfance, les policiers et gendarmes, les surveillants pénitentiaires, les agents spécialisés des écoles maternelles et les accompagnants d'enfants en situation de handicap).

La liste des métiers est basée sur cinq critères. Deux sont impératifs : l'exposition aux contacts sociaux, la présence sur site pendant le premier confinement ; trois autres sont non cumulatifs : l'exercice du métier en milieu clos, la difficulté à respecter les gestes barrière et les métiers davantage à risque identifiés par l'institut Pasteur. Elle vise les conducteurs de véhicule (routiers, bus, ferry, navette fluviale, livreurs sur courte distance, taxi, VTC, contrôleurs des transports publics) ; agents d'entretien (agents de nettoyage, agents de ramassage de déchets, agents de centre de tri des déchets) ; agents de gardiennage et de sécurité ; caissiers, employés de libre-service et vendeurs de produits alimentaires ; professionnels des pompes funèbres ; salariés des abattoirs et des entreprises de transformation des viandes.

Le président de la République Emmanuel MACRON s'est félicité, lors d'une réunion hebdomadaire "vaccins" à l'Élysée que la vaccination "s'accélère", avec près de 18 millions de doses injectées. "La semaine dernière, on a eu 2,5 millions de doses injectées, le chiffre le plus élevé sur une semaine", a-t-il notamment souligné. Le chef de l'État a cependant évoqué plusieurs difficultés, dont les réticences des Français sur le vaccin AstraZeneca ("il faut réfléchir en termes de communication et de capacité à convaincre") et la mobilisation des personnels de santé qu'il faut améliorer. Les vaccins d'AstraZeneca et de Johnson & Johnson sont "indispensables" pour atteindre les objectifs de la campagne de vaccination, de 20 millions de personnes ayant reçu au moins une dose à la mi-mai, puis de 30 millions de personnes mi-juin, a fait savoir le ministère de la Santé tandis que l'Agence européenne des médicaments (EMA) a estimé que les caillots sanguins devraient être répertoriés en tant qu'effet secondaire "très rare" du vaccin Johnson & Johnson contre la Covid-19. Pour autant, les bénéfices l'emportent sur les risques. La directrice exécutive de l'EMA Emer COOKE a ainsi souligné que le nombre de cas était minime (huit cas dont un décès, tous aux États-Unis, concernant des personnes de moins de 60 ans) par rapport aux sept millions de vaccins administrés jusqu'à présent. "L'intervention précoce d'un spécialiste peut changer l'issue", a-t-elle ajouté. Jusqu'à présent, 287 cas de caillots sanguins ont été signalés dans le monde chez des personnes ayant reçu le vaccin AstraZeneca, 25 pour celui de Pfizer-BioNTech et cinq pour celui de Moderna, selon l'EMA.

## Le Conseil d'Etat : Organigrammes - Biographies

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Abonnements@SGPresse.fr



### L'ordre du jour du Conseil des ministres

Le Conseil des ministres se réunira, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Emmanuel MACRON.

Le Conseil examinera : sur la proposition du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance Bruno LE MAIRE, un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2020-1342 du 4 novembre 2020 renforçant le dispositif de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition et l'ordonnance n° 2020-1544 du 9 décembre 2020 renforçant le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme applicable aux actifs numériques ; sur la proposition de la ministre de la Transition écologique Barbara POMPILI, du ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports Jean-Baptiste DJEBBARI, une ordonnance relative à l'exercice des activités des plateformes d'intermédiation numérique dans divers secteurs du transport public routier ; sur la proposition du ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports Jean-Michel BLANQUER, de la ministre déléguée auprès du ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée des Sports Roxana MARACINEANU, une ordonnance relative aux mesures relevant du domaine de la loi nécessaires pour assurer la conformité du droit interne aux principes du code mondial antidopage et renforcer l'efficacité de la lutte contre le dopage ; sur la proposition de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion Elisabeth BORNE, une ordonnance relative aux modalités de représentation des travailleurs indépendants recourant pour leur activité aux plateformes et aux conditions d'exercice de cette représentation ; sur la proposition du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien DENORMANDIE, une ordonnance relative à la reproduction, à l'amélioration et à la préservation du patrimoine génétique des animaux d'élevage ; sur la proposition du ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN, un décret relatif à l'organisation de l'entrée et du séjour des étrangers et de l'asile dans les départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Paris, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines.

Le Conseil entendra les communications : du ministre des Solidarités et de la Santé Olivier VERAN sur la mise en œuvre du Ségur de la santé et sur la Covid-19. Il fera également le point sur les réformes prioritaires du ministère des Solidarités et de la Santé en matière de santé.

## LA POLITIQUE EN FRANCE

Présidence de la République - Conseil constitutionnel - Cabinets ministériels  
Assemblée nationale - Sénat - Conseil économique, social et environnemental  
Communes et maires - Conseils généraux - Conseil de Paris - Elections en France  
Le Petit BQ

LESBIOGRAPHIES.COM

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

## LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS

**Mmes Brigitte LEXA-ANGIBAUD, avocate générale près la Cour d'appel de Papeete, Sylvie REBE-TURBEAUX, première vice-présidente au Tribunal judiciaire de Marseille, et Anne-Sylvie SOUDOPLATOFF, première vice-présidente au Tribunal judiciaire de Pontoise, pourraient être nommées inspectrices générales de la justice**

Trois inspectrices générales de la justice pourraient être prochainement nommées :

Mmes Brigitte LEXA-ANGIBAUD, avocate générale près la Cour d'appel de Papeete, ancienne cheffe du service central de l'information et de la communication (Scicom) au ministère de la Justice, Sylvie REBE-TURBEAUX, première vice-présidente au Tribunal judiciaire de Marseille, et Anne-Sylvie SOUDOPLATOFF, première vice-présidente au Tribunal judiciaire de Pontoise, ancienne directrice générale du Groupement d'intérêt public de l'enfance en danger.

Née en décembre 1958, licenciée en droit, Mme Brigitte LEXA-ANGIBAUD fut nommée auditrice de justice en juin 1982. Substituée du procureur de la République près le Tribunal de grande instance de La Roche-sur-Yon (1984-1992), puis première juge d'instruction près le Tribunal de grande instance de Rennes (1992-1998), elle fut ensuite présidente du Tribunal de grande instance de Cherbourg de novembre 1998 et août 2001, avant d'être inspectrice des services judiciaires (2001-2003). Sous-directrice chargée du service de l'information et de la communication (2003-2004), puis cheffe du service central de l'information et de la communication (Scicom) au ministère de la Justice (2004-2005), elle fut nommée avocate générale près la Cour d'appel d'Angers pour exercer les fonctions de procureure de la République près le Tribunal de grande instance d'Angers, étant déchargée de ces dernières fonctions en 2012. Mme Brigitte LEXA-ANGIBAUD fut nommée en décembre 2017, avocate générale près la Cour d'appel de Papeete.

Née en octobre 1961, titulaire d'une maîtrise en droit, Mme Sylvie REBE-TURBEAUX fut nommée auditrice de justice en janvier 1985. Juge des enfants au Tribunal de grande instance de Nancy (1986-1987), puis juge chargé du service du tribunal d'instance de Nancy, (1989-1996), elle fut ensuite juge au Tribunal de grande instance de Saint-Malo (1996-2000), avant d'être juge chargée du service du tribunal d'instance de Pointe-à-Pitre (2000-2003). Vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au Tribunal de grande instance de Marseille, puis vice-présidente au Tribunal de grande instance de cette ville (2009-2013), elle fut conseillère à la Cour d'appel de Rennes, de septembre 2013 à août 2016. Mme Sylvie REBE-TURBEAUX est, depuis lors, première vice-présidente au Tribunal judiciaire de Marseille.

Née en mai 1960, titulaire d'une maîtrise de droit, Mme Anne-Sylvie SOUDOPLATOFF fut nommée auditrice de justice en 1986. Juge au Tribunal de grande instance de Chartres, chargée du tribunal d'instance de Châteaudun (1987-1992) puis au Tribunal de grande instance de Pontoise (1992-1997), elle fut ensuite juge d'application des peines au sein de cette même juridiction (1997-1999). Nommée en 1999 magistrate à l'administration centrale du ministère de la Justice, elle fut notamment cheffe du bureau de la formation et de la recherche à la sous-direction de l'action éducative et des affaires judiciaires à direction de la

protection judiciaire de la jeunesse (2001-2002), puis vice-présidente chargée de l'instruction au Tribunal de grande instance de Pontoise (2002-2005). Vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au Tribunal de grande instance de Pontoise (2005-2009), elle fut chargée de mission auprès de l'Observatoire national de l'enfance en danger (2009-2011), avant d'être première vice-présidente adjointe au Tribunal de grande instance de Pontoise (2011-2013). Sous-directrice des missions de protection judiciaire et d'éducation à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse du ministère de la Justice, de septembre 2013 à avril 2016, puis directrice générale du Groupement d'intérêt public Enfance en danger jusqu'en juin 2018, Mme Anne-Sylvie SOUDOPLATOFF fut alors nommée première vice-présidente au Tribunal judiciaire de Pontoise.

**M. Emmanuel DUPIC, procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Vesoul, ancien conseiller juridique et judiciaire du directeur général de la gendarmerie nationale, ancien collaborateur de M. Jean-Marie BOCKEL, pourrait être nommé inspecteur à l'Inspection générale de la justice**

Par ailleurs, M. Emmanuel DUPIC, procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Vesoul, ancien conseiller juridique et judiciaire du directeur général de la gendarmerie nationale, ancien collaborateur de M. Jean-Marie BOCKEL au secrétariat d'Etat à la Justice, pourrait être nommé inspecteur à l'Inspection générale de la justice.

Né en février 1973, titulaire d'une maîtrise en droit public, diplômé de l'Ecole nationale du Trésor, de l'Institut d'études judiciaires et de l'Ecole nationale de la Magistrature, ancien inspecteur du Trésor, M. Emmanuel DUPIC fut nommé auditeur de justice en 2004. Substitut du procureur de la République auprès du Tribunal de grande instance de Metz (2006-2008), il fut ensuite chef du pôle économique et financier du parquet de Metz (2008-2009), avant d'être conseiller chargé des déplacements, du droit européen et des libertés publiques au cabinet de M. Jean-Marie BOCKEL au secrétariat d'Etat à la Justice, de juillet 2009 à septembre 2010. Conseiller juridique et judiciaire du directeur général de la gendarmerie nationale de 2010 à 2014, puis procureur de la République adjoint près le Tribunal de grande instance de Meaux (2014-2017), M. Emmanuel DUPIC, est, depuis mai 2017, procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Vesoul. Il est membre titulaire de la commission dont l'avis conforme est requis pour la désignation des officiers fiscaux judiciaires depuis mai 2019.

**M. Olivier LABOUX, professeur des universités - praticien hospitalier, ancien président de l'université de Nantes, est nommé inspecteur général en service extraordinaire auprès de l'Inspection générale des affaires sociales**

M. Olivier LABOUX, professeur des universités - praticien hospitalier, président de la Fondation de l'université de Nantes et ancien président de cette université, est nommé inspecteur général en service extraordinaire auprès de l'Inspection générale des affaires sociales.

Né en mai 1962, titulaire d'un doctorat en chirurgie dentaire, d'un diplôme d'études approfondies Biologie cellulaire et moléculaire, et d'un doctorat d'université, M. Olivier LABOUX fut nommé maître de conférences en 1994, puis professeur des universités - praticien hospitalier en 2003. Ses activités de recherche se concentrent sur la compréhension

des phénomènes qui participent à la formation des tissus dentaires et osseux (sujet auquel il a consacré son post-doctorat, à l'université Mc Gill et à l'université de Montréal, en 2001-2002). Il exerça parallèlement des responsabilités au sein du CHU de Nantes où il fut successivement chef du service odontologie conservatrice et pédiatrique (1999-2004), puis chef du service odontologie restauratrice et chirurgicale (2006-2011), étant également directeur du pôle Odontologie de 2004 à 2012. Président de l'université de Nantes, de mars 2012 à juin 2020, il fut vice-président de la Conférence des présidents d'université (décembre 2018-décembre 2020). M. Olivier LABOUX présidait la Fondation de l'université de Nantes depuis mars 2012.

**Mme Clarisse TARON, avocate générale près la Cour d'appel de Paris, pourrait être nommée procureure de la République près le Tribunal judiciaire de Fort-de-France**

Mme Clarisse TARON, avocate générale près la Cour d'appel de Paris, pourrait être nommée procureure de la République près le Tribunal judiciaire de Fort-de-France. Elle remplacerait M. Renaud GAUDEUL, qui occupe ces fonctions depuis novembre 2016, et pourrait être nommé procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Nantes (cf. BQ du 12/04/2021).

Née en 1961, titulaire d'un diplôme d'études approfondies de droit privé, Mme Clarisse TARON fut nommée auditrice de justice en 1985. Substituée du procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Montbéliard (1986), puis procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Lure (1995-2001), elle fut ensuite vice-présidente au Tribunal de grande instance de Belfort (2001-2003), avant d'être vice-procureure de la République au Tribunal de grande instance de Nancy de 2003 à 2007. Nommée alors procureure de la République adjointe près le Tribunal de grande instance de Metz (2007-2012), puis première vice-présidente au Tribunal de grande instance de Nancy (2012-2014), elle fut avocate générale près la Cour d'appel de Besançon (2014-2017). Mme Clarisse TARON est, depuis juillet 2017, avocate générale près la Cour d'appel de Paris.

**Mme Stéphanie FLAUTO, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, est nommée cheffe du service du pilotage de la performance sanitaire et de l'international à la direction générale de l'alimentation**

Mme Stéphanie FLAUTO, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, jusqu'alors sous-directrice des affaires sanitaires européennes et internationales à la direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, est nommée cheffe du service du pilotage de la performance sanitaire et de l'international à cette direction générale.

Rappelons (cf. BQ du 07/04/2021) que le service du pilotage de la performance sanitaire et de l'international vient d'être créé à la suite de la réorganisation de la direction générale de l'alimentation que dirige M. Bruno FERREIRA, inspecteur général de santé publique vétérinaire. Ce service assure la cohérence des actions sanitaires transversales nationales, européennes et internationales de la direction générale selon une approche globale de la santé humaine, animale, végétale et environnementale. Il est chargé de la gestion du programme "sécurité et qualité

sanitaires de l'alimentation" et du pilotage des systèmes d'information. Il élabore les politiques en faveur de la transition agroécologique des systèmes de production de l'alimentation et veille à leur mise en œuvre et à leur évaluation.

Née en 1974, ancienne élève de l'Ecole nationale vétérinaire de Nantes et de l'Ecole nationale des services vétérinaires, inspectrice de la santé publique vétérinaire, Mme Stéphanie FLAUTO fut notamment chef de service de la sécurité sanitaire des aliments, adjointe au directeur départemental des services vétérinaires d'Eure-et-Loir (2002-2005), puis chargée d'étude, adjointe au chef du bureau des établissements de production et de transformation à la direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (2005-2008), avant d'être cheffe de ce même bureau (2008-2010). Adjointe au sous-directeur (2010-2012), puis sous-directrice de la sécurité sanitaire des aliments à la direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (2012-2015), Mme Stéphanie FLAUTO était, depuis juin 2015, sous-directrice des affaires sanitaires européennes et internationales à cette direction générale du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

**Mme Emmanuelle WARGON, ministre déléguée chargée du Logement, candidate aux élections régionales en Ile-de-France, se présentera dans le Val-de-Marne aux côtés de M. Laurent SAINT-MARTIN, tête de liste LaREM en Ile-de-France**

Comme elle l'avait laissé entendre cet automne, Mme Emmanuelle WARGON, ministre déléguée chargée du Logement, sera candidate pour les régionales dans le Val-de-Marne aux côtés de M. Laurent SAINT-MARTIN, député de ce même département et tête de liste LaREM en Ile-de-France.

L'ancienne déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle se présentera sous les couleurs de sa formation "Territoires de Progrès" lancée en février 2020, sous le parrainage du ministre des Affaires étrangères M. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et de M. Olivier DUSSOPT, ministre délégué chargé des Comptes publics, avec pour objectif d'élargir la majorité présidentielle vers la gauche.

Mme WARGON avait indiqué en octobre dernier souhaiter "conduire la campagne de la majorité" dans son département et ce notamment pour "défendre le respect de la laïcité et des valeurs républicaines" (cf. BQ du 26/10/2020).

Elle rejoint parmi les membres du gouvernement impliqués dans la campagne régionale Mmes Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée aux Armées, candidate en Nouvelle-Aquitaine (cf. BQ du 19/04/2021) et Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées qui se présentera en Provence-Alpes-Côte d'Azur (cf. BQ du 12/03/2021) ainsi que MM. Marc FESNEAU, ministre auprès du Premier ministre, chargé des Relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne, dans le Centre Val-de-Loire (cf. BQ du 20/01/2021), Laurent PIETRASZEWSKI, secrétaire d'Etat chargé des Retraites, candidat dans les Hauts-de-France (cf. BQ du 10/03/2021). Toutefois à la différence de ces trois collègues, Mme WARGON ne sera pas tête de liste.

**L'Assemblée nationale : Organigramme - Biographies des députés**

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

**M. Eric KERROUCHE, sénateur (PS) des Landes, présidera la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population**

M. Eric KERROUCHE, sénateur (PS) des Landes, s'est vu confier la présidence de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population. Il succède à M. Claude RAYNAL, sénateur (PS) de la Haute-Garonne, qui occupait ces fonctions depuis mars 2017.

Né en octobre 1967, diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, directeur de recherches CNRS à l'Institut d'études politiques de Bordeaux depuis 1998, M. Eric KERROUCHE fut président de la Communauté de communes Marennes Adour Côte Sud de 2008 à 2017, et est conseiller municipal de Capbreton, dont il fut adjoint au maire (2012-2017). Conseiller régional (PS) d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes devenue Nouvelle-Aquitaine (2015-2017), M. Eric KERROUCHE est sénateur (PS) des Landes depuis septembre 2017, et est vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat depuis avril 2020.

La commission nationale d'évaluation du recensement de la population est chargée de l'évaluation des modalités de collecte des informations recueillies à l'occasion du recensement de la population. Elle peut proposer des modifications aux actes législatifs et réglementaires relatifs au recensement de la population.

**M. Pierre-Frédéric ROULOT, directeur général de Groupe du Louvre, s'est vu confier la présidence de la Conférence des formations d'excellence au tourisme**

M. Pierre-Frédéric ROULOT, directeur général de Groupe du Louvre, a été élu à la présidence de la Conférence des formations d'excellence au tourisme. Il succède à M. Georges RUDAS, ancien président-directeur général d'Amadeus France, qui assumait cette présidence depuis 2018.

Né en 1962, diplômé de l'Ecole supérieure libre des sciences commerciales appliquées (ESLSCA), et titulaire d'un mastère de management de l'Ecole des hautes études commerciales (HEC), M. Pierre-Frédéric ROULOT commença sa carrière au sein de McDonald's en 1986 en qualité de collaborateur du département opérations de McDonald's France. Il fut ensuite nommé collaborateur du département marketing de McDonald's France (1988-1992), avant de devenir directeur marketing de McDonald's France (1993-1996), puis directeur de la région Nord-Est de McDonald's France (1997-2000). Vice-président en charge du réseau et des opérations de McDonald's France de 2000 à 2004, il occupa ensuite le poste de senior vice president en charge du réseau et des opérations de McDonald's France de juillet 2004 à février 2005, puis de directeur général de McDonald's France de février à octobre 2005, avant d'être promu deputy managing director et chief operating officer de McDonald's France. M. Pierre-Frédéric ROULOT est depuis novembre 2007, président de Louvre Hôtels Group, et depuis janvier 2016, directeur général de Groupe du Louvre. Il est par ailleurs vice-président de l'Alliance France Tourisme, depuis janvier 2021.

Créée en 2015, la Conférence des formations d'excellence au tourisme a pour mission de faire de la France la première destination touristique mondiale et la référence en matière de formation touristique. Elle réunit acteurs de la formation, entreprises, organisations professionnelles du tourisme autour des quatre ministères (Europe et Affaires étrangères, Economie et finances, Education nationale, jeunesse et sports, Enseignement supérieur, recherche et innovation) ainsi que la CCI Ile de France, l'IFT et Atout France, qui en composent le conseil d'orientation.

**Mme Maud HOESTLANDT est nommée directrice des affaires juridiques auprès de la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté**

Mme Maud HOESTLANDT, jusqu'alors contrôleuse chargée des enquêtes et saisines au contrôle général des lieux de privation de liberté, est nommée directrice des affaires juridiques auprès de la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, Mme Dominique SIMONNOT. Elle remplace Mme Hanène ROMDHANE, magistrate, qui occupa de septembre 2019 à février dernier, date à laquelle elle fut nommée présidente de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) (cf. BQ du 25/02/2021)

Née en 1972, titulaire d'un diplôme d'études approfondies de droit pénal et politique criminelle, diplômée de l'Institut d'études judiciaires de Nanterre, titulaire du Capa, Mme Maud HOESTLANDT fut chercheur et enseignante en droit pénal à la faculté de droit de l'université de Nanterre de 2000 à 2005, avant d'être avocate au Barreau de Nanterre de 2006 à 2013. Mme Maud HOESTLANDT était contrôleuse chargée des enquêtes et saisines au contrôle général des lieux de privation de liberté depuis octobre 2013.

**Mme Florence GELIN a été nommée directrice générale des services de l'Université Paris-Dauphine-PSL**

Mme Florence GELIN, jusqu'alors directrice générale adjointe des services de l'Université Paris-Dauphine-PSL, a été nommée directrice générale de cette même université. Elle remplace M. Nicolas PEJOUT, en poste depuis mai 2018, nommé directeur de la stratégie et du développement et membre du directoire d'EM Lyon Business School (cf. BQ du 26/10/2020).

Née en 1978, diplômée de l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (Essec), Mme Florence GELIN fut assistante de formation chez Publicis Groupe (2001-2002) puis consultante rédactrice chez CV Premium (2002-2003) avant d'être gestionnaire du lycée Octave Feuillet (2003-2007). Elle rejoignit en 2008 l'université Paris-Dauphine où elle fut responsable de l'accompagnement professionnel et de l'action sociale (2008-2018) et parallèlement directrice du projet PSL au sein de l'université (2017-2018). Mme Florence GELIN était, depuis septembre 2018, directrice générale adjointe des services à l'université Paris-Dauphine, chargée de PSL, de l'accompagnement professionnel et de l'action sociale.

Rappelons que le président de l'Université Dauphine-PSL est M. El Mouhoub MOUHOUD, professeur agrégé des facultés de sciences économiques, spécialiste de la mondialisation et de ses effets sur l'économie.

**M. Alain ROUSSET (PS) annonce officiellement sa candidature à un cinquième mandat à la présidence du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine**

Comme cela était attendu (cf. BQ des 16/04/2021 et 19/04/2021) M. Alain ROUSSET, né en février 1951, président (PS) du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, a annoncé hier qu'il était candidat à sa succession, briguant ainsi un cinquième mandat, en se comparant à un "jardinier" qui sème et taille avant le "bonheur de voir pousser" les projets.

Elu pour la première fois en 1998 à la tête alors de la région Aquitaine, M. ROUSSET a affirmé lors d'une conférence de presse "je repars, si les habitants de la Nouvelle-Aquitaine veulent bien me faire confiance". La passion est "restée entière, totale", a affirmé le nouveau candidat en se posant lui-même la question de son âge. "J'aime l'idée d'être en politique comme un jardinier. Semer, tailler, planter" avant le "bonheur de voir pousser les projets" et "après, cueillir les fruits" des batailles.

Le président de région, très tourné vers le monde de l'entreprise, a insisté sur le "bascullement" des politiques régionales sur la question du réchauffement climatique, avant d'évoquer de nouveaux projets avec l'emploi comme "première priorité", la "souveraineté" sur les médicaments ou l'agriculture dans une région très rurale.

M. ROUSSET affrontera entre autres l'EELV Nicolas THIERRY, la ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens combattants et ancienne maire MoDem de Mont-de-Marsan Geneviève DARRIEUSSECQ, l'ancien maire (LR) de Bordeaux Nicolas FLORIAN et, pour La France Insoumise alliée au Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) Clémence GUETTE.

**M. Maxime TASSIN, ancien collaborateur de Mme Valérie PECRESSE à Bercy, a été nommé directeur marketing et business développement d'Octopia**

M. Maxime TASSIN, ancien collaborateur de Mme Valérie PECRESSE, au ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat, Porte-parolat du gouvernement, jusqu'alors directeur de la stratégie de Cdiscount, a été nommé directeur marketing et business développement d'Octopia.

Né en 1982, diplômé de l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales-ESSEC, M. Maxime TASSIN fut analyste, chargé des opérations de croissance externe sur des projets "mid cap" chez Capital Partner (2007-2009) puis adjoint au chef du bureau solidarité et insertion à la direction du Budget à Bercy (2009-2011). Conseiller technique agriculture, aménagement du territoire, emploi, travail, médias, culture, communication au cabinet de Mme Valérie PECRESSE au ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat, Porte-parolat du gouvernement (2011-2012), il fut ensuite adjoint au chef du bureau emploi-formation professionnelle de la direction du Budget, au ministère des Finances et des Comptes publics (2012-2013). Il rejoignit ensuite Solocal Group où il fut le responsable des relations institutionnelles (2013-2014), responsable de la stratégie et des partenariats (2014-2016) puis responsable business développement et marketing stratégique de ClicRDV et PagesJaunes Doc (2016-2017) avant d'être directeur commercial grands comptes, de la stratégie et des partenariats (2017-2018). Directeur de mission au sein de la direction de la stratégie et du développement de Cdiscount (2018-2019), M. Maxime TASSIN était, depuis novembre 2019, directeur de la stratégie de Cdiscount.

Lancée au début de l'année par Cdiscount et déployée officiellement depuis le 1<sup>er</sup> avril, Octopia est une offre de marketplace couplée à des services logistiques, et de mise à disposition de produits s'adressant prioritairement aux distributeurs et e-commerçants en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient.

**Le corps diplomatique et consulaire - Les conseillers et attachés économiques**

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15



**M. Guillaume TINLOT, jusqu'alors sous-directeur du pilotage à la direction des ressources humaines de la Ville de Paris, a été nommé directeur adjoint de la prévention, de la sécurité et de la protection de la ville**

M. Guillaume TINLOT, administrateur de la Ville de Paris, jusqu'alors sous-directeur du pilotage à la direction des ressources humaines de la Ville de Paris, ancien rapporteur extérieur à la Cour des comptes, a été nommé directeur adjoint de la prévention, de la sécurité et de la protection de la Ville de Paris. Il succède à Mme Sylvie BORST, ingénieure générale de la Ville de Paris, qui occupait ces fonctions depuis 2016, récemment nommée directrice générale à Paris & métropole aménagement (cf. BQ du 14/04/2021).

En lien avec M. Michel FELKAY, directeur de la prévention, de la sécurité et de la protection de la Ville de Paris, M. TINLOT aura pour mission d'accompagner la mise en place de la nouvelle police municipale parisienne, la conception et la mise en œuvre d'une politique de prévention, de sécurité et de lutte contre les incivilités.

Né en novembre 1976, ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Cachan, titulaire d'un diplôme d'études approfondies en sociologie des organisations et d'un doctorat en sciences de gestion, M. Guillaume TINLOT fut professeur agrégé d'économie-gestion au Lycée Olympe de Gouges (2005-2008). Nommé administrateur de la Ville de Paris en 2011 à sa sortie de l'ENA (promotion "Robert Badinter"), il fut chef du bureau des services aux parisiens (2011-2012) puis chef du bureau de la synthèse budgétaire de la Ville et du Département à la direction des finances de la Ville de Paris (2012-2015). Détaché en qualité de rapporteur extérieur à la Cour des comptes, de novembre 2015 à novembre 2017, M. Guillaume TINLOT était, depuis lors, sous-directeur du pilotage à la direction des ressources humaines de la Ville de Paris.

**Mme Anne-Sophie DESSILLONS, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, a été nommée directrice adjointe des réseaux de la Commission de régulation de l'énergie-CRE**

Mme Anne-Sophie DESSILLONS, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, jusqu'alors chef du département distribution de la Commission de régulation de l'énergie-CRE, a été nommée directrice adjointe des réseaux de cette même commission. Elle remplace M. Nicolas DELOGE, en poste depuis mai 2018, qui s'est vu confier cette même direction des réseaux (cf. BQ du 06/01/2021).

Née en 1982, ancienne élève de l'Ecole polytechnique, diplômée de l'Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC), Mme Anne-Sophie DESSILLONS fut adjointe au chef de bureau, chargée des relations avec la Chine et la Mongolie de la direction générale du Trésor (2007-2009) puis adjointe au chef du bureau aide projet, responsable Transports / Télécommunications / Services Financiers / Santé au sein de cette même direction générale (2009-2011). Détachée en octobre 2011 en qualité de rapporteuse extérieure à la Cour des comptes, Mme Anne-Sophie DESSILLONS était, depuis juillet 2017, chef du département distribution de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

**M. Guillaume FOURNIERE, jusqu'alors conseiller à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, a été nommé directeur de cabinet du secrétaire général pour l'investissement (SGPI)**

M. Guillaume FOURNIERE, conseiller de chambre régionale des comptes, jusqu'alors conseiller à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, a été nommé directeur de cabinet de M. Guillaume BOUDY, secrétaire général pour l'investissement (création de poste).

Né en 1992, diplômé de l'Institut d'études politiques de Rennes, M. Guillaume FOURNIERE fut titularisé en janvier 2017, dans le corps des magistrats de chambre régionale des comptes à l'issu du concours de recrutement direct des magistrats de CRC. Rapporteur au sein de la chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté (2017-2020), M. FOURNIERE fut nommé en janvier 2020, conseiller à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France. Il a récemment participé à l'animation des réflexions autour du projet stratégique des juridictions financières ("JF 2025").

**EN QUELQUES LIGNES...**

& M. Jean-François DELFRAISSY, né en mai 1948, professeur d'immunologie clinique et de médecine interne à la Faculté de médecine Paris XI-Sud, chef de service de médecine interne et immunologie clinique au centre hospitalo-universitaire-CHU Bicêtre, président du Conseil scientifique Covid-19, ancien directeur de l'Institut des maladies infectieuses de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), ancien directeur de l'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales, a été reconduit à la présidence du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, fonction qu'il assume depuis janvier 2017. Rappelons (cf. BQ du 25/03/2021) que le Parlement avait approuvé ce renouvellement.

& Le ministre des Outre-mer Sébastien LECORNU a été interrogé le 15 avril à Nanterre par la police anticorruption sur ses activités passées à la tête du département de l'Eure, objet d'une enquête du parquet national financier pour "prise illégale d'intérêts", a-t-on appris de source proche du dossier. Le ministre a été entendu en audition de suspect libre par les policiers de l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCIFI) selon cette source, confirmant une information de Médiapart. Cette enquête, dévoilée en janvier par le "Canard enchaîné" et "Libération", est ouverte depuis mars 2019 des chefs de "prise illégale d'intérêts" et d'"omission de déclaration à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique".

 Une publication éditée par la Société Générale de Presse  
13, av. de l'Opéra, 75039 Paris Cedex 01. Tél. 01 40 15 17 89. Imp. par DupliPrint (Label Imprim'Vert) 95330 Domont



Directeur de la publication : **Marianne BÉRARD-QUÉLIN**, président-directeur général de la Société Générale de Presse

Directeur de la rédaction : **Etienne LACOUR** - Adjoint au directeur de la rédaction : **Jean-Michel PIGNOUX**

Rédaction **politique** (redacpol@SGPresse.fr) : **Jean-Michel PIGNOUX**, rédacteur en chef et **Marie BEZOU**, rédactrice en chef adjointe

Rédaction **communication** (redaccomm@SGPresse.fr) : **Tanguy DEMANGE**

Rédaction **économique** (redaceco@SGPresse.fr) : **Claire AGENEAU**, rédactrice en chef et **Vincent GERSIN**, rédacteur en chef adjoint



**L'édition imprimée peut différer de l'édition numérique qui est bouclée plus tardivement**  
**Reproduction, même partielle, rigoureusement interdite sauf accords spéciaux**

---

## SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES

◆ **ENA / grands corps** : Conséquence du discours présidentiel lors de la Convention managériale de l'Etat, les corps de l'inspection générale des Finances, de l'inspection générale de l'Administration et de l'inspection générale des Affaires sociales devraient s'éteindre, très progressivement. Tandis que leurs membres actuels conserveraient leur statut, seul le recrutement par détachement pour une durée limitée serait permis à l'avenir. Ainsi, selon cette logique de "fonctionnalisation", les corps disparaîtront avec le départ à la retraite des plus jeunes de leurs membres, tout en laissant subsister les services d'inspection. "L'indépendance des inspections sera inscrite dans l'ordonnance pour leur donner un cadre législatif qui leur faisait défaut jusqu'alors", précise l'entourage de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques Amélie de MONTCHALIN. Celle-ci a, par ailleurs, adressé des courriers aux élèves de l'ENA des promotions 2020-2021 (la première à bénéficier du tronc commun de formation aux écoles de service public que coordonnera le nouvel ISP) et 2021-2022 (qui rejoindront le nouveau corps des administrateurs de l'Etat et devront exercer sur le terrain ou sur des missions "prioritaires" avant d'être titularisés). "Des postes dans les corps juridictionnels ou dans des services d'inspection vous seront accessibles, mais en nombre plus réduit" qu'actuellement, a-t-elle fait savoir aux derniers. A l'attention des premiers, elle a ajouté que "nous avons souhaité que dès cette année, la priorité soit donnée aux fonctions opérationnelles dans l'administration, en particulier sur le terrain, plutôt que dans les juridictions et les services d'inspection". Conséquence, les grands corps perdent chacun un poste par rapport à 2020 (trois postes au lieu de quatre pour le Conseil d'Etat, la Cour des comptes et l'IGF ; deux postes au lieu de trois pour l'Igas et un poste au lieu de deux pour l'IGA) quand sont offerts treize postes supplémentaires d'administrateurs civils (56 contre 43 en 2020).

◆ **Cannabis / AN / MACRON** : "Le président propose un débat. Le rapport parlementaire peut l'alimenter. Il nous appartient de convaincre les Français que la légalisation est la meilleure solution", a estimé hier dans "l'Opinion" la députée (REM) du Loiret Caroline JANVIER, rapporteure thématique du volet "récréatif" de la mission d'information commune sur la réglementation et l'impact des différents usages du cannabis. "Quand on ouvre un débat, on ne maîtrise pas forcément tous les aboutissements", a ajouté celle qui est favorable à une légalisation ainsi qu'à la tenue d'un débat "argumenté, avec des positions équilibrées", susceptible de "faire évoluer" M. Emmanuel MACRON. Un avis partagé par le rapporteur général de la mission d'information décidée par six des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale (Affaires culturelles et éducatives, Affaires économiques, Affaires sociales, Développement durable, Finances, Lois) et également "marcheur" Jean-Baptiste MOREAU. Dans son entretien au "Figaro", le chef de l'Etat s'est dit opposé à toute "dépénalisation généralisée", mais pas formellement à une légalisation, a-t-il souligné, voulant croire que "s'il avait une idée préconçue, il n'ouvrirait pas un débat. Et si ce dernier aboutit à des propositions pro-légalisation, je suis persuadé qu'on peut convaincre le président". Alors que les modalités du débat souhaité par le président de la République restent indéterminées, les membres de la mission d'information commune espèrent qu'il s'appuiera sur leurs rapports, attendus début mai pour le volet récréatif, et à la mi-mai pour le rapport général (incluant le thérapeutique et le bien-être), et destinés à montrer la complexité du sujet, sur lequel plusieurs membres ont ainsi évolué. A l'instar de M. MACRON qui, en septembre 2016, estimait que "la légalisation du cannabis a des intérêts" et "une forme d'efficacité" considérant la "sécurité, les liens avec la délinquance dans des quartiers difficiles, le financement de réseaux occulte". "Je ne suis pas contre", résumait-il dans ce qu'il appelait alors "une réponse provisoire"

◆ **LE PEN / présidentielle** : "Je pense que ce front-là a vécu et je m'en réjouis", a assuré hier sur RTL la présidente du Rassemblement national Marine LE PEN interrogée sur la possibilité qu'un nouveau front républicain se constitue face à elle en 2022. "Je ne crois pas" que ce barrage anti-RN tienne encore, a-t-elle ajouté, en fustigeant comme "extrêmement faible" l'argument disant qu'"on ne combat pas le Rassemblement national idée contre idée, mais uniquement en se fondant sur un front antirépublicain et surtout antidémocratique". "Je suis convaincue que les Français iront en 2022 voter pour leurs idées et pas contre tel ou tel", a poursuivi la candidate déclarée à la présidentielle. Par ailleurs "il y a une cohérence à ce que nous nous retrouvions, Emmanuel MACRON et moi-même, au second tour" car "nous portons deux visions radicalement différentes de la société française et de l'avenir que nous offrons aux Français", a-t-elle affirmé. Mme LE PEN a opposé sa propre "vision nationale" basée "sur trois axes : la protection, la projection et la transmission" à celle du président de la République, décrite comme "la continuation d'une politique qui a été catastrophique, a apporté le chaos, le désordre, la division" et "le séparatisme".

◆ **Anses / 5G** : L'Anses a estimé hier, dans son avis très attendu dans un contexte que l'Anses qualifie elle-même de "controverse publique", "peu vraisemblable à ce stade que le déploiement de la 5G dans la bande de fréquence autour de 3,5 GHz constitue un nouveau risque pour la santé". Concernant l'exposition à la bande des 26 GHz, également utilisée pour la 5G mais pas encore attribuée en France, l'Anses estime que "à l'heure actuelle, les données ne sont pas suffisantes pour conclure à l'existence ou non d'effets sanitaires". L'avis recommande donc de poursuivre les recherches sur l'exposition aux diverses fréquences d'ondes et leurs éventuelles conséquences sanitaires. Les ministres concernés (Ecologie, Economie, Santé, Numérique) se sont immédiatement félicités d'un rapport qui "conforte les choix du gouvernement sur le lancement de la 5G" et se sont engagés à "renforcer les efforts de recherche sur (...) d'éventuels effets sanitaires" liés aux fréquences, notamment des 26 GHz. Ajoutant qu'à l'avenir de telles études sanitaires soient réalisées "préalablement (au) déploiement" de technologies nouvelles, l'Anses a également décidé de mettre son avis et le rapport de ses experts en "consultation publique" pendant six semaines. Les documents pourront éventuellement être complétés à la suite de cette consultation.

◆ **Aides à la presse** : Le ministère de la Culture a annoncé hier l'organisation "prochaine" d'une concertation avec les éditeurs de presse et les syndicats de journalistes pour revoir les conditions d'attribution des aides publiques au secteur, en les reliant à la présence de journalistes dans les rédactions. Pour bénéficier d'aides indirectes (tarif postal préférentiel, taux de TVA super réduit de 2,1 %), "les journaux et écrits périodiques présentant un lien direct avec l'actualité" devraient ainsi comporter "une équipe rédactionnelle composée de journalistes professionnels", selon une synthèse des propositions de la conseillère d'Etat et présidente de la Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP) Laurence FRANCESCHINI. Ils devraient aussi présenter, plutôt qu'un "apport éditorial significatif", un "contenu original composé d'informations ayant fait l'objet d'un traitement à caractère journalistique", via notamment leur "vérification". Les aides directes et tarifs postaux très préférentiels destinés aux publications IPG pourraient quant à elles nécessiter une masse salariale consacrée à 50 % à la rémunération des journalistes ou, parmi d'autres options, des effectifs composés au moins pour moitié de journalistes. Les services de presse en ligne devraient quant à eux proposer un "contenu original" impliquant "la présence au sein de l'équipe rédactionnelle d'au moins un journaliste professionnel" pour bénéficier d'aides. Il s'agit notamment de répondre aux alertes des journalistes du magazine "Science et Vie", dont le site internet avait été confié par Reworld Média, son propriétaire, à des "chargés de contenus" plutôt qu'à des journalistes. Alors que "la présence de journalistes professionnels" dans les rédactions "constituait jusqu'alors une évidence, force est de constater que, d'une part, certains titres de presse ont fait évoluer leur modèle économique et, d'autre part, le numérique brouille le statut de l'information", souligne le ministère.

◆ **Agriculture bio / PAC** : "Il faut un milliard d'euros par an dans la prochaine PAC" pour "développer et pérenniser les surfaces bio" et que "la prochaine loi de finances soutienne les petites collectivités vers une alimentation bio pour tous les enfants", plaident dans une tribune publiée hier dans "Sud-Ouest" et sur les sites du groupe Ebra quelque 230 élus locaux, dont les présidents de conseils régionaux socialistes Marie-Guite DUFAY (Bourgogne-Franche-Comté) et Alain ROUSSET (Nouvelle-Aquitaine) et les maires EELV de Grenoble Eric PIOLLE, Lyon Grégory DOUCET, Bordeaux Pierre HURMIC et Strasbourg Jeanne BARSEGHIAN, une dizaine de députés, une soixantaine de sénateurs ainsi que des députés européens. "La politique agricole en cours de négociation dessinera l'agriculture et l'alimentation des dix prochaines années. En matière de transition écologique agricole nous ne pouvons plus nous permettre de perdre encore dix ans", estiment les signataires alors que Paris élabore actuellement son plan stratégique national (PSN) qu'elle doit présenter en juin à la Commission européenne.

◆ **Covid / soutien aux entreprises / COEURE** : Les dispositifs de soutien massif aux entreprises mis en place depuis le début de la crise sanitaire ont pu susciter des effets d'aubaine mais qui sont restés "relativement modérés", a estimé hier le président du Comité de suivi et d'évaluation des mesures d'urgence Benoit COEURE lors de la présentation d'un rapport d'étape. Entre le fonds de solidarité, l'activité partielle, les reports de cotisations sociales et le prêt garanti par l'Etat (PGE), le gouvernement avait mobilisé 206 milliards d'euros à la fin mars 2021. Mais les contrôles de l'administration fiscale ont notamment permis d'éviter 5,9 milliards d'euros de versements indus au titre du fonds de solidarité. Preuve de l'efficacité des mesures, selon le comité, celles-ci ont été concentrées sur les entreprises déclarant la plus forte baisse de chiffre d'affaires. Toutefois, une "part substantielle" des aides est allée aux entreprises les moins touchées. Ainsi, celles ayant connu une hausse de leur activité au deuxième trimestre ont reçu 14 % des subventions versées à fin septembre, quand elles représentent 27 % de l'emploi du pays. Les entreprises les plus aidées sont aussi celles dont la santé financière (évaluée par le ratio entre leur résultat net et leur chiffre d'affaire) était considérée comme intermédiaire, tandis que celles ayant la meilleure situation financière ont été les moins aidées. Cependant, il apparaît que les entreprises à la situation financière la plus fragile ont aussi moins bénéficié des dispositifs, un fait que le comité ne s'explique pas à ce stade.

◆ **BAYOU / régionales / alimentation** : La tête de liste EELV pour les régionales en Ile-de-France Julien BAYOU a présenté hier ses mesures sur l'alimentation, dont le triplement du nombre d'exploitations agricoles de 5000 à 15 000, le passage au bio via des aides à l'installation, l'ouverture d'au moins deux lycées agricoles, la mobilisation de foncier agricole (notamment dans les secteurs de Saclay et Gonesse). Il a notamment proposé que la région soutienne les communes s'engageant dans des régies agricoles pour exploiter les terres et employer des "saliés-paysans". Sa seconde mesure-phare est une alternative végétarienne quotidienne dans les cantines des lycées, tout en allant progressivement vers le 100 % bio, une proposition qui fait consensus chez la plupart des électeurs, assure le secrétaire national d'EELV. Enfin, M. BAYOU a prôné une "sécurité sociale de l'alimentation" via la distribution de "chèques alimentation" mensuels de 150 euros pour les familles les plus précaires, "à dépenser auprès de fournisseurs identifiés plutôt que dans les grands centres commerciaux". Une mesure qui concernerait environ 5000 ménages pour un financement d'environ 10 millions d'euros.

◆ **Pédocriminalité / Eglise catholique** : Moins d'un mois après la Conférence des évêques de France, la Conférence des religieux et religieuses en France (Corref), qui représente les congrégations catholiques, s'est engagée hier à fournir une "réparation financière" aux victimes d'agressions sexuelles commises en leur sein et a reconnu la "responsabilité collégiale et spirituelle de l'ensemble" des congrégations. Les "modalités" de cette prise en charge et de cette réparation seront "précisées lors de (la prochaine) assemblée de novembre 2021".

## POUR VOS DOSSIERS

### Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie parties pour effectuer un rebond majeur en 2021

Les émissions de gaz à effet de serre liées à la production et à la consommation d'énergie devraient rebondir au point de frôler en 2021 leur sommet d'avant-Covid-19, du fait de la reprise de la demande mondiale pour tous les combustibles fossiles et notamment la résurgence du charbon, estime l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Après un repli historique de 5,8 % en 2020 lié à la pandémie et ses mesures de confinement, les émissions liées à l'énergie (soit environ les trois quarts du total mondial tous secteurs confondus) devraient connaître cette année un rebond de 4,8 % (+1,5 milliard de tonnes, à 33 milliards de tonnes). Ce serait la 2<sup>ème</sup> plus forte hausse annuelle jamais enregistrée pour ces émissions à l'origine du réchauffement planétaire, après le rebond post-crise financière en 2010, établit l'AIE à la veille d'un sommet mondial sur le climat convoqué à l'initiative du président américain Joe BIDEN, et auquel le président russe Vladimir POUTINE a annoncé qu'il participerait.

Toutes les énergies fossiles devraient voir leur demande augmenter "significativement" en 2021, et notamment le charbon, le plus émetteur de tous, dans les pays émergents. La demande de charbon devrait croître de 4,5 %, dépassant son niveau de 2019 pour approcher ses sommets de 2014. Sa croissance, tirée par le secteur électrique, devrait être de 60 % supérieure à celle des renouvelables (qui pourtant se développent aussi). La demande de gaz devrait également dépasser son niveau de 2019. Celle de pétrole repart fortement, mais ne devrait pas retrouver son sommet de 2019 du fait des incertitudes pesant sur le secteur aérien. Du côté des renouvelables, la production électrique devrait croître de 8 %, pour fournir quelque 30 % de l'électricité mondiale (contre moins de 27 % en 2019). Solaire et éolien en particulier devraient connaître une croissance annuelle record : la production électrique d'origine éolienne devrait croître de 17 % par rapport à 2020, celle d'origine photovoltaïque de près de 18 %. La Chine représente environ la moitié de ces progrès. Mais in fine, les émissions globales liées à l'énergie en 2021 finiront tout juste à 1,2 % sous le niveau de 2019 (à 400 milliards de tonnes de moins).

"Voilà un sombre avertissement, qui montre que la reprise économique après la crise du Covid est à ce jour tout sauf soutenable pour notre climat", souligne le directeur de l'AIE Fatih BIROL, dans un communiqué. "A moins que les gouvernements n'agissent rapidement pour commencer à réduire les émissions, il est probable que nous affrontions une situation pire encore en 2022", prévient l'économiste, pour qui "le sommet sur le climat organisé par le président américain Joe BIDEN cette semaine est un moment critique pour s'engager à des actions claires et immédiates avant la COP26 de Glasgow".

### Les engagements climatiques des grands pays émetteurs

En 2015, presque 200 pays s'engageaient à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cinq ans après l'Accord de Paris, l'ONU dénonce des promesses toujours pas à la hauteur de l'urgence climatique, notamment chez les grands émetteurs. L'objectif de l'Accord de Paris est de maintenir le réchauffement sous les +2°C, si possible +1,5°C, par rapport à l'ère préindustrielle, mais la première série des "contributions déterminées au niveau national" (NDC) des signataires plaçait la planète sur une trajectoire entre +3°C et +4°C. Les Etats devaient déposer avant fin 2020 leurs engagements révisés. Plus de la moitié ne l'ont pas fait, attendant la conférence climat de Glasgow (COP26), reportée d'un an, à l'automne 2021. A la veille du sommet mondial, voici un point de situation :

En 2016, la Chine, responsable de plus d'un quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre, s'engageait à réduire son intensité carbone (émissions de CO<sub>2</sub> rapportées au PIB) de 60 à 65 % d'ici 2030 et à atteindre son pic d'émissions "autour de 2030". Alors que le pays est sur la trajectoire pour atteindre ce pic avant 2030, le président XI Jinping a créé la surprise en annonçant en 2020 un objectif de neutralité carbone d'ici 2060. Mais le plan quinquennal présenté début mars ne précise guère comment Pékin compte y parvenir, d'autant que le pays doit accroître ses investissements dans les centrales à charbon. Et la Chine n'a pas déposé sa NDC révisée. Le groupe Climate Action Tracker (CAT) estime toujours les engagements chinois "très insuffisants".

Deuxième émetteur mondial, les Etats-Unis s'étaient engagés à réduire leurs émissions de 26 à 28 % d'ici 2025, par rapport à 2005. L'objectif, largement insuffisant selon le CAT, devrait être atteint malgré la sortie des Etats-Unis de l'Accord de Paris sous M. Donald TRUMP. Avec l'arrivée de M. BIDEN à la Maison-Blanche, les Américains sont revenus dans l'accord. Et le nouveau président a fixé l'objectif de neutralité carbone pour 2050. Les Etats-Unis doivent présenter leur NDC révisée, attendue avec impatience, pour le sommet climat de jeudi et vendredi.

L'Union européenne s'était engagée en 2015 à réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990. Objectif relevé en décembre à "au moins 55 %" d'ici 2030. Mais toujours pas compatible avec l'accord de Paris, estime le CAT. Le Royaume-Uni sorti de l'UE a lui aussi relevé ses ambitions : baisse des émissions de 68 % d'ici 2030 par rapport à 1990.

Comme la Chine, l'engagement initial de l'Inde est basé sur une réduction de l'intensité carbone : de 33 à 35 % d'ici 2030 par rapport à 2005. Une trajectoire "compatible" avec un monde à +2°C, selon le CAT. L'Inde n'a pas déposé sa nouvelle NDC ni donné d'indications sur ses intentions.

La Russie, qui a formellement rejoint l'accord de Paris en 2019, a déposé sa première NDC fin 2020. Elle reprend des engagements précédents de parvenir en 2030 à 70 % du niveau des émissions de 1990 (donc une baisse de 30 % sur la période). Considérablement insuffisant pour le CAT.

Le Japon s'était engagé en 2016 à réduire ses émissions de 26 % d'ici 2030 par rapport à 2013. Sa nouvelle contribution soumise en mars 2020 n'a pas modifié ce chiffre. Mais le Premier ministre Yoshihide SUGA, arrivé au pouvoir après, a annoncé en novembre un objectif de neutralité carbone pour 2050. Et le gouvernement a promis une nouvelle révision "ambitieuse" de sa NDC.

Parmi les autres principaux émetteurs, le Brésil, le Mexique, l'Australie et la Corée du Sud ont déposé des engagements révisés, mais sans renforcer leur objectif, selon les experts. Le CAT estime même que les nouvelles contributions du Mexique et du Brésil sont un recul. L'Indonésie, le Canada, l'Arabie Saoudite, l'Afrique du Sud n'ont pas déposé de nouveaux engagements, même si ce dernier pays vient de dévoiler un projet plus ambitieux. Avec le report de la COP26, ce retard était prévisible et d'autres révisions sont attendues d'ici la réunion de Glasgow. Au total, environ 80 pays représentant moins de 30 % des émissions mondiales ont déposé leur NDC révisée. Selon l'Onu, leur impact combiné constituerait moins de 1 % de baisse des émissions d'ici à 2030 (comparé à 2010). Très loin des 45 % nécessaires pour rester sous les 1,5°C comme l'estiment les scientifiques du Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur le Climat (Giec).

L'accord de Paris évoque aussi l'objectif d'"équilibre" entre émissions et absorption des gaz à effet de serre "au cours de la deuxième moitié du siècle". De plus en plus de pays s'engagent pour cette neutralité carbone, la plupart pour 2050. Mais le décompte diffère : plus d'une centaine d'Etats représentant 65 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> selon l'ONU ; moins de 60 pays représentant 54 % des émissions de gaz à effet de serre, selon le World Resource Institute qui exclut les promesses non formalisées. Mais pour atteindre la neutralité carbone, il faut d'abord à court terme des "plans cohérents et crédibles pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 45 % d'ici 2030", insiste le secrétaire général de l'ONU Antonio GUTERRES.

**LIRE - VOIR - ENTENDRE****A LIRE** <

☑ **"Police nationale. L'envers du décor", par M. Christophe KORELL (Denoël).** Depuis 2002 et l'arrivée de M. Jean-Marie LE PEN au second tour de la présidentielle, la sécurité est devenue l'enjeu majeur de chaque élection. Aussi la police est-elle désormais au cœur des débats. Depuis 2015, l'institution est clairement en crise : mal-être, suicides, racisme, violences sont les indicateurs d'une police qui va mal. M. Christophe KORELL a quitté la police depuis deux ans pour l'observer avec un peu de distance. Maintien de l'ordre, violences, formation, contrôle, liens avec la Justice : il passe au crible l'institution, dans cet ouvrage préfacé par l'ancien ministre de l'Intérieur Pierre JOXE, pour dresser un état des lieux accablant, mais aussi pour proposer des pistes et fonder la police de demain.

**A VOIR - A ENTENDRE** <

→ La plupart des émissions signalées peuvent être vues ou écoutées en différé sur les sites Internet des médias concernés.

Mercredi

- 7h15 **Radio Classique** : Mme Marie-Ange DEBON, présidente du directoire de Keolis ("Radio Classique info")
- 7h30 **Public Sénat** : M. Xavier IACOVELLI, sénateur (RDPI) des Hauts-de-Seine ("Bonjour Chez Vous !" – Oriane MANCINI)
- 7h38 **France 2** : M. Hervé MORIN, président centriste de la région Normandie ("Les Quatre vérités")
- 7h38 **France Culture** : Mme Marielle DEBOS, maîtresse de conférences à l'Université Paris Nanterre en sciences politique ("Les matins de France Culture" : " Tchad : les incertitudes après la mort du président Idriss Déby ")
- 7h40 **RMC - RMC Découverte** : M. Louis ALLIOT, maire (RN) de Perpignan ("Apolline Matin")
- 7h40 **Sud Radio** : M. David BELLARD, adjoint (EELV) à la maire de Paris, chargé de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie.
- 7h43 **RTL** : M. Eric DUPOND-MORETTI, ministre de la Justice ("L'invité de RTL MATIN")
- 7h50 **France Inter** : L'ancien ministre Pascal CANFIN, député européen (groupe Renew Europe), président de la Commission Environnement et Santé publique au Parlement européen, ("L'invité de Léa SALAME")
- 8h00 **Public Sénat** : M. Christian ESTROSI, maire (LR) de Nice, président de la métropole Nice Côte d'Azur et président délégué de la région Sud ("Bonjour Chez Vous !" – Oriane MANCINI)
- 8h15 **LCI** : M. Sébastien CHENU, député (NI) du Nord, candidat aux élections régionales dans les Hauts-de-France
- 8h15 **BFM Business** : M. Martin VIAL, commissaire aux participations de l'Etat ("Good morning business" - L'interview d'Hedwige CHEVRILLON)
- 8h15 **Radio Classique** : Le sociologue Mathieu BOCK-COTE ("L'invité politique")

- 8h15 **CNews** : M. David LISNARD, maire de Cannes ("L'interview de Gérard LECLERC")
- 8h16 **Europe 1** : l'avocat pénaliste Hervé TEMIME ("L'interview politique - Sonia MABROUK")
- 8h20 **France Culture** : M. Brice TEINTURIER : directeur général délégué de l'institut Ipsos ("Les matins de France Culture" : "Régionales, présidentielles... comme un air de campagne")
- 8h20 **RFI** : L'ancien ministre Michel ROUSSIN ("L'invité du matin")
- 8h20 **RTL** : M. Jean-Charles BRISARD, président du Centre d'Analyse du Terrorisme
- 8h20 **France Inter** : M. Christophe GALFARD, astrophysicien et écrivain et l'ancienne ministre et ancienne astronaute Claudie HAIGNERE, conseillère spéciale à l'Agence spatiale européenne.
- 8h30 **France Info** : Mme Karine LACOMBE, infectiologue et cheffe de service des maladies infectieuses de l'Hôpital Saint-Antoine à Paris ("8.30 franceinfo" - Marc FAUVELLE et Renaud DELY)
- 8h30 **RMC** : M. Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ("Bourdin Direct")
- 8h30 **Radio J** : M. Franck LOUVRIER, maire LR de La Baule ("Les matins de France Culture" : "")
- 18h15 **France Inter** : Mme Tatiana KASTOUEVA-JEAN, chercheuse, directrice du Centre Russie / Nouveaux états indépendants de l'IFRI ("Un jour dans le monde" - Russie : Navalny, manifestations, Donbass... l'imperturbable Vladimir Poutine ")
- 19h20 **France Inter** : MM. Emmanuel RUSCH, épidémiologiste, président du comité de contrôle et de liaison Covid-19 et Jean-Pierre MAS, président des Entreprises du Voyage ("Le téléphone sonne" : Passeport sanitaire : longtemps décrié, aujourd'hui indispensable ?")

## LE PARLEMENT EN FRANCE

Deux ouvrages sous reliures mobiles, mis à jour de façon permanente par l'envoi régulier de feuillets réactualisés

Composition du Sénat et de l'Assemblée nationale, des bureaux, des services et des commissions  
Représentation par territoire, par parti et dans les organismes nationaux et internationaux  
Biographies des sénateurs et des députés français

LESBIOGRAPHIES.COM

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

## LA VIE PRIVEE

### Décès

- Mme Jehanne COLLARD, avocate à la Cour, à l'âge de 70 ans, épouse de M. Jean-François LACAN, ancien rédacteur en chef de magazines sur TF1, ancien directeur général de la société Editions n°1 (Groupe Lagardère), ancien rédacteur en chef de la revue "Médiapouvoirs", ancien collaborateur du "Monde".
- M. François DAVID, à l'âge de 56 ans, qui était le beau-frère de M. Nicolas BONNAULT, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1984), ingénieur au corps des ponts et chaussées, associé-gérant chez Rothschild et Cie, ancien collaborateur de MM. Alain LAMASSOURE au ministère délégué au Budget et Jean ARTHUIS au ministère de l'Economie et des Finances.
- Mme Marie-Hélène DEFRENE, ancienne secrétaire générale du Bureau international des expositions, à l'âge de 89 ans.
- M. Jacques DENIS LE SEVE, ancien directeur et rédacteur en chef de l'hebdomadaire "L'Eclaireur du Gâtinais et du Centre", à l'âge de 87 ans.
- M. Patrice GERAUD, ancien directeur du soutien à la stratégie à la direction générale des projets de la Banque européenne d'investissement (BEI), à l'âge de 76 ans. M. Patrice GERAUD était notamment le frère de Mme Lise GERAUD-CHARVET, magistrate honoraire, ancienne présidente de chambre à la Cour d'appel de Versailles.
- Mme Francine GELIS, à l'âge de 99 ans. Mme Francine GELIS était notamment la mère de Mme Brigitte de ROQUEMAUREL, fondatrice de l'agence conseil Brigitte de Roquemaurel, ancienne conseillère pour les relations publiques auprès du président-directeur général des sociétés nationales de programmes Antenne 2 et France Régions 3 (FR3). Mme Francine GELIS était également la belle-mère de MM. Jean de KERVASDOUE, ancien ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, ancien professeur au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), titulaire de la chaire d'économie et gestion des services de santé, ancien directeur des hôpitaux au ministère de la Santé, ancien directeur du Centre d'évaluation et de prospective du ministère de l'Agriculture, ancien collaborateur de Pierre MAUROY à l'Hôtel Matignon, et de Gérald de ROQUEMAUREL, ancien élève de l'ENA (promotion "Charles de Gaulle"), gérant de BGR Partners, ancien président-directeur général du Groupe Hachette Filipacchi Médias (HFM), ancien président de la Fédération internationale de la presse magazine (FIPP), ancien président des éditions Lebey, fondateur de l'Association Presse-Liberté.
- Mme Paule HEMAR, à l'âge de 89 ans. Mme Paule HEMAR était notamment la mère de M. Eric HEMAR, ancien élève de l'ENA (promotion "Liberté Egalité Fraternité"), ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes, président-directeur général d'ID Logistics, président de TLF-Union des entreprises de transports et de logistique de France, ancien directeur de Géodis Logistics, ancien collaborateur de Bernard BOSSON au ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme.
- Mme Mireille LEFEVRE, à l'âge de 98 ans. Mme Mireille LEFEVRE était notamment la mère de M. Francis LEFEVRE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire, ancien secrétaire général de la Société anonyme d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Rungis (SEMMARIS), ancien directeur départemental de

l'agriculture et de la forêt du Val-d'Oise, ancien directeur de l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-mer (ODEADOM), ancien collaborateur de M. François BAROIN au ministère de l'Outre-mer.

- Mme Michèle ODDO, à l'âge de 94 ans, veuve du général de corps d'armée (2S) Paul ODDO, Compagnon de la Libération, ancien inspecteur de l'armée blindée et de la cavalerie, ancien aide de camp du général de Gaulle.
- Mme Anne de SAINT-VINCENT, à l'âge de 93 ans. Mme Anne de SAINT-VINCENT était notamment la mère de MM. Claude de SAINT-VINCENT, directeur général du groupe Média Participations (Dargaud, Dupuis ...), ancien directeur du développement et de la communication de la Société européenne de programmes de télévision (La Sept) et Bertrand de SAINT-VINCENT, directeur adjoint de la rédaction du "Figaro", chargé de la Culture.
- Le producteur de cinéma Eric TAVITIAN, à l'âge de 44 ans.
- A N'Djaména, le maréchal Idriss DEBY, président du Tchad depuis 1990, à l'âge de 68 ans.
- A Minneapolis, l'ancien vice-président américain Walter F. MONDALE, ancien sénateur et ancien procureur général du Minnesota, à l'âge de 93 ans.

## **LA VIE PUBLIQUE**

### **A l'Elysée**

- Le chef de l'Etat, M. Emmanuel MACRON, présidera ce matin le Conseil de défense Covid-19, puis le Conseil des ministres.

### **A Matignon**

- Le Premier ministre, M. Jean CASTEX, participera ce matin le Conseil de défense Covid-19, puis au Conseil des ministres.

### **Dans les ministères**

- M. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, s'entretiendra cet après-midi avec M. Dan TEHAN, ministre australien du Commerce, du Tourisme et de l'Investissement, puis avec M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX, président du Medef.
- M. Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, se rendra cet après-midi avec Mme Sarah EL HAIRY, secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, à l'école Joséphine Baker à Livry-Gargan en Seine-Saint-Denis, qui accueille des enfants du public prioritaire pendant les vacances scolaires, avant de présider en visioconférence la réunion des recteurs et des directeurs des Agences régionale de santé, en présence de Mme Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées.
- M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, s'entretiendra aujourd'hui successivement avec MM. François HOMMERIL, président confédéral de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres et Alexandre GRILLAT, secrétaire national CFE Energies, Yves VEYRIER, secrétaire général de la Confédération générale de la Force ouvrière et Alain ANDRE, secrétaire fédéral FO Energie et Mines, puis en visioconférence avec M. David MALPASS, président de la Banque mondiale.

- 
- Mme Elisabeth BORNE, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et Mme Roselyne BACHELOT, ministre de la Culture, se verront remettre cet après-midi le rapport de la mission de M. André GAURON sur les suites de l'année blanche en faveur des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel.
  - Mme Amélie de MONTCHALIN, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, participera cet après-midi à la visioconférence sur la dématérialisation des documents d'urbanisme avec Mme Emmanuelle WARGON, ministre déléguée chargée du Logement.
  - Mme Elisabeth MORENO, ministre déléguée chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Egalité des chances, s'entretiendra aujourd'hui en visioconférence avec Mme Marie ELOY, fondatrice de Bouge ta boîte, et des femmes cheffes d'entreprise sur le sujet "TPE & Financements", avant de participer au déjeuner de travail avec l'ancien ministre Pierre MOSCOVICI, Premier président de la Cour des comptes. Elle rencontrera ensuite M. Wi AIME, vidéaste, puis l'association "Un stage et après" pour le projet "Esprit d'équipe", avant de participer à la visioconférence sur les Enjeux de féminisation des instances dirigeantes des grandes entreprises.
  - M. Franck RIESTER, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, s'entretiendra cet après-midi avec M. Dan TEHAN, ministre australien du Commerce, du Tourisme et de l'Investissement, avant de participer à la 2<sup>ème</sup> session du dialogue bilatéral sur le commerce et l'investissement France-Australie. Il interviendra ensuite lors de l'ouverture du webinaire "Brexit Logistics", avec des investisseurs britanniques sur les conséquences logistiques du Brexit.
  - Mme Roxana MARACINEANU, ministre déléguée chargée des Sports, s'entretiendra cet après-midi avec MM. Benoît EYCKEN et Sébastien FOUCRAS - Etoiles du Sport.
  - M. Olivier DUSSOPT, ministre délégué chargé des Comptes publics, s'entretiendra cet après-midi avec Mme Christiane LAMBERT, présidente de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.
  - Mme Brigitte KLINKERT, ministre déléguée chargée de l'Insertion, se rendra cet après-midi en Eure-et-Loir à Cloyes-les-Trois-Rivières où elle visitera le chantier d'insertion de l'association ADAPEI 28, puis rencontrera les jeunes participants de l'Opération Citoyenne de la ville.
  - Mme Brigitte BOURGUIGNON, ministre déléguée chargée de l'Autonomie, effectuera cet après-midi un déplacement à Lyon sur les thèmes de la vaccination et des modes d'habitats alternatifs à l'EHPAD et au domicile.
  - Mme Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées, effectuera cet après-midi un déplacement en Ile-de-France dans le cadre de la campagne nationale de vaccination contre la Covid-19, où elle se fera vacciner au vaccin Astra Zeneca. Elle s'entretiendra ensuite avec Mme Anne-Sarah KERTUDO, directrice de l'Association Droit Pluriel.
  - Mme Sarah EL HAIRY, secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, s'entretiendra aujourd'hui successivement avec Mme Audrey TCHERKOFF, présidente exécutive de l'Institut de l'Economie Positive, M. Richard RAMOS, député (MoDem) du Loiret, puis avec M. Bernard GAINNIER, président de l'association Move'Up.
  - Mme Olivia GREGOIRE, secrétaire d'Etat chargée de l'Economie sociale, solidaire et responsable, s'entretiendra aujourd'hui en visioconférence avec MM. Ross McINNES, président du conseil d'administration du groupe Safran, puis avec Philippe BRASSAC, président de la

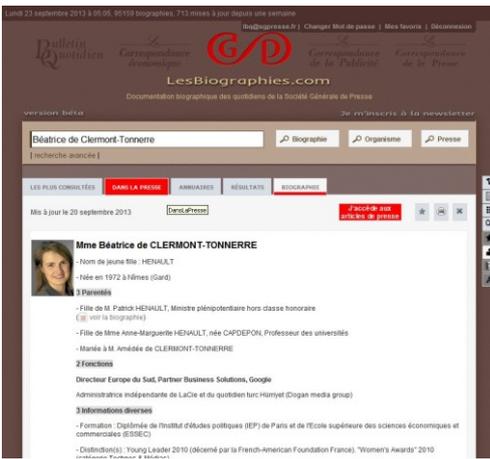
Fédération bancaire française, avant de déjeuner avec M. Stanislas GUERINI, député de Paris, délégué général de LaREM. Elle échangera ensuite sur l'économie responsable avec les députés du groupe RENEW au Parlement européen.

- M. Laurent PIETRASZEWSKI, secrétaire d'Etat chargé des Retraites et de la Santé au travail, s'entretiendra cet après-midi avec M. Michel YAHIEL, directeur des politiques sociales de la Caisse des Dépôts.
- M. Joël GIRAUD, secrétaire d'Etat chargé de la Ruralité, s'entretiendra cet après-midi avec MM. Saïd AHAMADA, député (REM) des Bouches-du-Rhône, chargé d'une mission gouvernementale sur l'égalité des chances et l'équité territoriale, puis avec Jean-Pierre CUBERTAFON, député (MoDem) de la Dordogne, chargé d'une mission gouvernementale sur la différenciation des politiques publiques au sein des territoires ruraux.

# www.LesBiographies.com

La Documentation permanente d'information biographique et monographique

## Votre service en ligne d'information biographique



La Société Générale de Presse qui édite notamment quatre quotidiens d'information, le "**Bulletin Quotidien**", la "**Correspondance économique**", la "**Correspondance de la Presse**" et la "**Correspondance de la Publicité**", met à votre disposition sa documentation biographique tenue à jour quotidiennement :

- plus de **95 000 biographies**
- des informations de **presse** illustrant les parcours professionnels
- des **organigrammes**
- les organigrammes **archivés**, notamment des Cabinets ministériels
- de multiples possibilités de **recherche**
- une accessibilité adaptée sur **mobile**



Un département de la Société Générale de Presse

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Abonnements@SGPresse.fr

## LA VIE DANS LA CITE

### Jusqu'au 2 mai

Suspension des travaux parlementaires en séance plénière.

### Aujourd'hui

#### Elysée

10h30 Conseil des ministres.

Ivry-sur-Seine Bureau national du PS.

### Du 28 au 30 avril

La Rochelle 90<sup>ème</sup> Congrès de de l'Association des départements de France (ADF).

### Le 3 mai

#### Assemblée nationale

(Semaine de contrôle)

16h Questions sur le bilan de la "loi Egalim" et les relations commerciales (inscription à la demande du groupe UDI-I).

18h15 Débat sur le bilan de la "loi Egalim" sur la rémunération des agriculteurs (Salle Lamartine) (inscription à la demande du groupe GDR).

21h Questions sur la stratégie de réouverture des lieux de culture dans le cadre de la pandémie de Covid-19 (inscription à la demande du groupe MoDem).

### Le 4 mai

#### Assemblée nationale

(Semaine de contrôle)

9h Questions orales sans débat.

10h Conférence des présidents.

15h et 21h Questions au gouvernement.

Vote solennel sur le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Débat sur l'action de l'Etat à l'égard des plus précaires durant la crise sanitaire (inscription à la demande du groupe REM).

Débat sur la situation des entreprises touchées par la crise de la Covid-19 (inscription à la demande du groupe LR).

#### Sénat

(Semaine de contrôle)

14h30 Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, relative à l'avenir du régime de garantie des salaires (demande du groupe LR).

Débat sur l'avenir institutionnel, politique et économique de la Nouvelle-Calédonie, dans la perspective du terme du processus défini par l'accord de Nouméa du 5 mai 1998 (demande du groupe LR).

Débat sur la souveraineté économique de la France (demande du groupe LR).

Le soir Débat sur le thème : "Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), ne pas confondre vitesse et précipitation" (demande du groupe GEST).

**Le 5 mai**Assemblée nationale

(Semaine de contrôle)

- 15h et 21h Débat sur le thème : "Quelle stratégie nationale pour la prochaine politique agricole commune ?" (inscription à la demande du groupe Socialiste).
- Questions sur le thème : "PAC 2021-2027 : enjeux du Plan Stratégique National" (inscription à la demande du groupe LT).
- Débat sur le thème : "Soutien à l'activité économique face au Covid : déploiement et efficacité des aides" (inscription à la demande du groupe Agir ensemble).
- Débat sur la loi de programmation militaire et ses conséquences pour l'indépendance de la France (inscription à la demande du groupe LFI).

Sénat

(Semaine de contrôle)

- 15h Questions d'actualité au gouvernement.
- 16h30 Débat sur la réponse européenne à la pandémie de Covid-19 (demande de la commission des Affaires européennes).
- Débat sur le thème : "Les enjeux nationaux et internationaux de la future PAC" (demande du groupe SER).
- Le soir Débat sur le thème : "L'impact de la Réduction Loyer Solidarité sur l'activité et l'avenir du logement social" (demande du groupe CRCE).

**LA VIE DANS LE MONDE****Le 22 avril**Etats-Unis Sommet international sur le climat.**Du 24 avril au 4 mai**Istanbul Conférence de paix sur l'Afghanistan, co-organisée par la Turquie, le Qatar et les Nations Unies.**Le 25 avril**

Journée mondiale contre le paludisme.

Haïti Référendum constitutionnel.**Les 26 et 27 avril**Bruxelles Conseil Agriculture et pêche de l'Union européenne.**Du 27 au 29 avril**Genève Rencontre "informelle" entre les parties au conflit chypriote sous les auspices du secrétaire général de l'ONU Antonio GUTERRES.**Les 3 et 4 mai**Rome Réunion des ministres du G20 de la Culture et du Tourisme.**Du 3 au 5 mai**Londres Réunion des ministres des Affaires étrangères du G7.